

**Mercredi
29 juin 2016**
de 9h00 à 17h00
Hôtel de Ville
de Paris

Actes de la 12^e rencontre des Collectivités amies des enfants



Les droits de l'enfant en France

12^{ème} rencontre des Collectivités amies des enfants

Programme de la rencontre

Ouverture de la journée et mots de bienvenue

Accueil de la délégation coréenne et du Comité National de l'UNICEF Corée

Première table ronde : « *La mobilisation d'un territoire au service de l'enfance et de la jeunesse* »

Point sur la vie du réseau des Collectivités amies des enfants

Deuxième table ronde : « *La sensibilisation et l'engagement des enfants et des jeunes* »

Conclusions

Les participants

UNICEF France

Sébastien LYON, Directeur général de l'UNICEF France

François LEONELLI, président de la Commission Collectivités Territoriales à l'UNICEF France

Julie ZERLAUTH-DISIC, responsable du service Programmes Plaidoyer France à l'UNICEF France

Ariane-Matthieue NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France

Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France

Florianne VOISIN, chargée de projet Engagement jeunes à l'UNICEF France

Édouard MERCIER, jeune ambassadeur de l'UNICEF France au lycée Cuvier de Montbéliard (25)

Camille GACHOT, service civique auprès du Comité UNICEF du Bas-Rhin (67)

UNICEF Corée

Dae Won SUE, Directeur général de l'UNICEF Corée

Intervenants extérieurs

Geneviève AVENARD, défenseure des enfants

Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée Nationale

Wook-Hyeon JANG, maire de la Ville de Yeongju en Corée

Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial – Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille

Les Départements amis des enfants

Pierre BOURLHONNE, adjoint au chef de service Jeunesse et Sport du Conseil départemental du Doubs (12)

Emmanuel PECHE, chef du service Accompagnement Territorial Jeunesse du Conseil départemental de Moselle (57)

Nadia EL MALOUI, ancienne conseillère départementale Junior de Moselle (57)

Les Villes amies des enfants

Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Solidarité, des Familles, de la Petite Enfance, de la Protection de l'Enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées (75)

Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire déléguée à l'Education à Colomiers (31)

Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers (31)

Delphine FENASSE, Conseillère déléguée aux actions périscolaires à Fontenay-sous-Bois (94)

Damien CAREME, maire de Grande-Synthe (59)

Boualem BENDALI, Directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération (26)

Sylvain LEMOINE, Directeur de Cabinet de Dominique Versini, Adjointe au maire de Paris (75)

Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, jeunesse et Vie locale à Carrières-sous-Poissy (78)

Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à Nogent-sur-Marne (94)

Arnaud RIQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à Arras (62)

Habibatou KABA, membre du Conseil des Jeunes à Arras (62)

Nicolas MARTIN, adjoint au maire en charge de la Jeunesse à la ville de Nantes (44)

Organisation de la rencontre

Nathalie SPINGA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France

Alizée MONTOISY, chargée de projets Plaidoyer France à l'UNICEF France

Animation de la rencontre

Pol Laurent, animateur à France Bleu

Contact

UNICEF France

Direction du Plaidoyer et de la Communication

Pôle Programmes de Plaidoyer France

3, rue Duguay Trouin

75006 Paris

01.44.39.17.47

villeamiedesenfants@unicef.fr

www.villeamiedesenfants.fr

Sommaire

Mot de bienvenue de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris	Pages 5-8
Intervention de François LEONELLI, président de la Commission Collectivités Territoriales à l'UNICEF France	Pages 9-11
Intervention de Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France	Pages 12-14
Intervention de Monsieur Dae Won SUE, directeur général de l'UNICEF Corée	Pages 15-16
Intervention de Wook-Hyeon JANG, Maire de la Ville de Yeongju en Corée	Pages 17-18
Intervention de Geneviève AVENARD, défenseure des enfants	Pages 19-22
Bonnes pratiques 1 : Quelles conditions favorables pour l'effectivité des droits de l'enfant au niveau local ?	Pages 23-43
La vie du réseau des Collectivités amies des enfants	Pages 44-47
Bonnes pratiques 2 : Comment sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits de façon innovante ?	Pages 48-61
Bonnes pratiques 3 : Comment rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs droits et véritables partenaires de la collectivité ?	Pages 62-79
Conclusion par Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée nationale	Pages 80-82

Mot de bienvenue de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Solidarité, des Familles, de la Petite enfance, de la Protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées



« La maire de Paris m'a chargé de coordonner la mise en place d'une stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. La démarche, promue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, demande aux Etats de mettre en place des politiques publiques transversales et coordonnées. Ce comité est convaincu (et nous aussi) que, la transversalité et la coordination de toutes nos politiques publiques, permet d'agir plus vite, et de façon plus efficace en direction des familles et des enfants, et surtout des plus vulnérables d'entre eux ».

Bonjour à tous, Madame la Défenseure des enfants Geneviève AVENARD, Mesdames et Messieurs les maires des huit villes de Corée, Monsieur le directeur général de l'UNICEF France, Monsieur le directeur général de l'UNICEF Corée, Monsieur Damien CAREME, maire de Grande-Synthe, Mesdames et Messieurs les élus locaux, Mesdames et Messieurs les représentants des nombreuses Collectivités Villes amies des enfants de France.

Je suis très heureuse de vous accueillir au nom d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, dans ce très bel Hôtel de Ville, maison de tous les parisiens et de tous ceux qui nous font l'honneur de nous rendre visite pour cette 12^e rencontre des Collectivités Villes amies des enfants.

L'initiative de l'UNICEF de remettre ce label Ville amie des enfants, est une formidable occasion pour la ville de Paris de faire le point sur l'effectivité des droits de l'enfant et leurs mises en œuvre au niveau local.

Chaque année, l'UNICEF réunit les Villes amies des enfants permettant de faire de grandes avancées en matière de promotion des droits de l'enfant et de bonnes pratiques. Je suis vraiment très heureuse d'accueillir la délégation coréenne (composée de huit maires de huit villes importantes) qui vient visiter des lieux consacrés à l'enfance, à la Petite enfance et aux familles. Je remercie l'UNICEF de permettre ces échanges de bonnes pratiques et ainsi de pouvoir présenter à nos amis de la Corée ce que nous faisons à Paris pour les enfants, représentant à peu près 20 % de la population de Paris (410 000 enfants, âgés de zéro à dix-huit ans).

Nous sommes tous des spécialistes de l'enfance, (et je sais que cette assemblée comprend d'éminents spécialistes). Nous sommes là pour réfléchir à l'amélioration des droits des enfants, car avec Anne HIDALGO, maire de Paris, nous sommes convaincus que l'investissement dans la jeunesse est absolument fondamental dans une grande ville.

Certes, Paris n'est pas aussi grand que Séoul. Nous n'avons que 2,2 millions d'habitants. Mais néanmoins, nous nous situons dans une métropole et sommes confrontés à de nombreuses problématiques mondiales :

- aux questions de la pollution.
- Nous sommes dans une belle ville historique, mais qui a une certaine densité.

- Bien que ce soit une ville où il y ait de la richesse, c'est aussi une ville où il y a de la pauvreté : 22 % des enfants (un enfant sur cinq) vivent dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil minimum de pauvreté.
- Nous sommes confrontés aussi à la situation de nombreuses familles monoparentales, surtout des mamans avec des enfants : une famille sur trois à Paris est une famille monoparentale.

Nous devons relever de nombreux défis. Comme vous le savez, Paris a été victime d'actes terroristes par deux fois, et de nombreuses jeunes familles, sont décédées à cette occasion.

Nous considérons que, une grande ville comme la nôtre doit rester debout et être résiliente pour résister à tout ce qui peut être difficile à vivre dans une grande ville. Nous avons vraiment choisi de faire un grand investissement dans l'enfance et la jeunesse, parce que nous voulons garder les familles et les enfants dans Paris. Nous ne voulons pas que Paris soit une ville de célibataires, ou uniquement d'hommes d'affaires. Paris doit être une ville qui représente la diversité de la vie, avec des enfants (ils représentent 20 % de la population), et des personnes âgées (les gens de 60 ans à 100 ans et plus, représentent aussi 20 % de la population). Nous avons des devoirs envers les deux extrêmes de la vie, que sont l'enfance et la vieillesse. Nous gérons tout cela de façon transversale.

Alors certains le savent, j'ai été Défenseure des enfants. J'en profite pour saluer la Défenseure des enfants actuelle Madame AVENARD. Etre Défenseure des enfants, m'a appris que, l'importance dans la défense des droits des enfants (qui sont dans la Convention internationale des droits de l'enfant), est de transmettre aux enfants dès le plus jeune âge les fondations qui permettront de faire d'eux des adultes équilibrés. Investir dans la jeunesse et dans l'enfance est une priorité.

J'ai travaillé pendant plus de vingt ans sur les questions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. J'ai créé le dispositif SAMU social, qui s'occupe des personnes sans domicile fixe, notamment de familles avec enfants, ainsi que des familles de réfugiés – puisque des familles avec enfants se trouvent sans domicile fixe, et sont mises à l'abri dans des centres ou dans des hôtels par le SAMU social.

Je salue mon collègue, Damien CAREME, maire de Grande-Synthe. Grande-Synthe est une ville près de Dunkerque, qui a mis en place un camp humanitaire pour accueillir les réfugiés. A Paris, nous sommes en train de construire un lieu d'accueil humanitaire pour les réfugiés, venant du bout du monde et ayant vécu des tortures, la guerre, la misère – et nous avons une attention particulière pour les enfants et les familles. Dans nos politiques, nous sommes obligés de penser à ces enfants, mineurs isolés étrangers, ces familles réfugiées avec enfants, qui ont vécu de très grands traumatismes. Nous devons les aider à s'insérer. Il est très important pour une grande ville d'être (mais je pense, pour toute ville) inclusive pour tous ses habitants et de développer la résilience et la bienveillance à l'égard de tous ses habitants. La maire de Paris m'a chargé de coordonner la mise en place d'une stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. La démarche, promue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, demande aux Etats de mettre en place des politiques publiques transversales et coordonnées. Ce comité est convaincu (et nous aussi) que, la transversalité et la coordination de toutes nos politiques publiques, permet d'agir plus vite, et de façon plus efficace en direction des familles et des enfants, et surtout des plus vulnérables d'entre eux. Madame HIDALGO a souhaité que l'ensemble de son exécutif participe à cette politique. Comme je l'expliquais à nos collègues de Corée, la maire de Paris a 21 adjoints. Chacun dans sa délégation (urbanisme, développement économique, relations internationales etc.), à partir de la stratégie présentée

le 15 juin, *le Paris des enfants et des familles*, a un volet d'objectifs qu'il doit remplir. Le 15 juin dernier, de façon très symbolique, la maire de Paris a signé la charte UNICEF, *Ville amie des enfants*, en présence de Monsieur Pierre André WILTZER, vice-président de l'UNICEF France, et de Madame Dominique CHEVALIER, présidente du Comité de Paris de l'UNICEF France. Nous sommes très attachés d'avoir ce label et à pouvoir innover. D'une certaine manière, tout ceci va ensemble et est très incitatif. Je remercie vraiment l'UNICEF pour son action de plaidoyer et l'exemplarité qu'elle exige des Villes amies des enfants.

Alors pour nous, existent quatre objectifs.

D'abord, il faut permettre à tous les enfants de bien grandir et de s'épanouir, en facilitant l'accès aux soins et en luttant contre les inégalités d'accès aux soins – et dans une grande ville comme Paris, en agissant sur l'ensemble des facteurs de risques environnementaux. Nous avons pour cela un plan santé-environnement, ayant un axe très fort pour les enfants, que pilote l'adjoint à la maire à la santé. Il existe beaucoup de problématiques d'asthme chez les enfants et de problématiques respiratoires du fait de la pollution. Ceci est extrêmement important. Ce plan va dans l'ensemble de la lutte contre la pollution.

Nous sommes très attachés à construire des parcours éducatifs dès le plus âge – et notamment nous avons souhaité être exemplaires en matière de création de crèches. Il existe 34 500 places de crèche à Paris. D'ici 2020, nous en aurons construit 5 000 de plus. Déjà 1 000 ont été créées sur les deux années. La crèche est très importante. Cela permet de concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Et dans une ville comme Paris où une famille sur trois est monoparentale, il est essentiel que les enfants puissent être gardés dans des accueils collectifs, parce que les grands-parents ne sont pas forcément à Paris. Aujourd'hui toutes les femmes françaises veulent travailler et si nous voulons avoir plus de bébés, il faut permettre aux femmes de pouvoir travailler et de savoir que leurs enfants sont très bien pris en charge – avec des spécificités pour les enfants ayant un handicap qui est un public plus vulnérable qu'il nous faut bien prendre en charge.

Pour nous, il est très important de développer l'accès de tous les enfants parisiens à la culture, aux sports, et au jeu. Quand nous interrogeons les adultes sur : *comment vous voudriez qu'on améliore Paris ?* Ils disent : *il faut que ce soit plus propre. Il faut qu'il y ait moins de voitures, moins de pollution.* Les enfants disent : *il faut qu'il y ait des jeux sur les places publiques. Il faut qu'il y ait plus de verdure. Il faut qu'il y ait des fermes. Il faut qu'il y ait des animaux dans la ville.* Les enfants ont une vision à leur niveau. Nous travaillons sur ces questions du jeu à travers des ludothèques, et même des ludothèques mobiles qui peuvent se rendre de place en place, et de jardin en jardin.

Puis pour nous, il est très important pour le jeune parisien, de développer l'accès à la citoyenneté, pour qu'il puisse trouver sa place dans la ville, et ainsi être respectueux des droits des personnes. Alors nous sommes heureux d'avoir un partenariat (et je remercie la Défenseure des enfants), avec les jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants. Ce sont des jeunes faisant le service civique, qui sont formés par l'institution du défenseur des droits. Ces jeunes vont dans les établissements scolaires expliquer aux enfants ce qu'est la Convention internationale des droits de l'enfant. Ceci est vraiment fondamental.

Nous développons également la citoyenneté. Chaque enfant dès l'âge de sept ans, a une carte de citoyen ou citoyenne de Paris. Nous avons réservé 1 % du budget d'investissement de la ville, pour du budget participatif. Un budget a été attribué aux écoles. Les enfants peuvent proposer des projets financés sur ce budget participatif. Ils veulent voir des tableaux dans les écoles, des auvents. Les enfants demandent

aussi que nous fassions beaucoup de choses pour les personnes sans domicile fixe. Les enfants à leur niveau d'enfant, sont très touchés par la souffrance des gens qui sont dans la rue, sans domicile fixe.

Nous sommes très soucieux, à la demande des parents, de les accompagner dans leur parentalité. Être parent, ce n'est pas toujours facile. Toute personne qui est, ou qui a été parent, le sait. D'ailleurs, il n'y a pas d'âge. C'est toujours du premier jour de la naissance de l'enfant jusqu'à notre dernier jour. Être parent, cela veut dire quelque chose mais encore bien plus lorsque les enfants sont sous notre responsabilité directe. Les parents parisiens, dans une enquête qui a été faite, souhaitent être accompagnés sur deux temps :

- la Petite enfance, notamment avec les crèches, et toutes les activités que nous pouvons faire ;
- et au moment de l'adolescence. Tout le monde sait qu'être parent d'un adolescent, cela peut être sportif. Les parents ont besoin que nous les aidons à développer des groupes de parents. Ils ne veulent pas rentrer dans le système institutionnel. Ils veulent pouvoir échanger entre parents, pour savoir ce que nous faisons quand nous avons un ado, qui a tout un tas d'idées extravagantes dans la tête.

Comme je vous l'ai dit au début, le troisième axe de notre stratégie est que, la ville soit bienveillante et inclusive pour tous les enfants et les familles. Nous ne concevons pas à Paris de faire quelque chose qui ne soit pas en lien avec les usagers, que sont les parents et les enfants. Ceci est la raison pour laquelle nous faisons participer les enfants. Par exemple, nous sommes en train de rénover sept ou huit places parisiennes. Les enfants participent avec les architectes à imaginer l'organisation de ces places. Nous faisons participer les enfants sur tous les grands projets urbains, car très vite ils vont être des citoyens adultes, et vont aimer ou ne pas aimer ce que nous avons fait.

Enfin nous avons la volonté très forte de lutter contre les inégalités sociales. 22 % des enfants vivent en situation de pauvreté à Paris. Dans les arrondissements du nord de Paris, le 18^e, 19^e et le 20^e, un enfant sur trois vit dans une famille dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté. Nous avons des quartiers prioritaires, sur lesquels nous concentrons notre action de façon coordonnée et transversale. C'est-à-dire que tous nos services sont aimablement invités à travailler, à se coordonner, à s'articuler, avec les autres acteurs que sont l'État, la Caisse d'Allocations Familiales, l'ARS pour la santé, et les hôpitaux. Nous perdons beaucoup de temps quand nous ne travaillons pas de façon coordonnée, et articulée. Il faut avoir des projets communs et c'est ce que nous développons.

Je terminerai, en vous souhaitant à tous une très belle journée. Je souhaite à nos collègues de Corée de belles visites, autour d'un certain nombre d'initiatives ou de lieux novateurs à Paris. Ensuite, ils iront dans d'autres endroits de France.

Et je salue encore le maire de Grande-Synthe et je le remercie de nous avoir autant inspiré et de nous avoir donné le courage de dire : *stop*. Nous faisons comme à Grande-Synthe. Nous mettons en place un camp pour les réfugiés, avec une attention particulière pour les publics vulnérables que sont les femmes et les enfants.

Je vous remercie.

Mot de bienvenue de François LEONELLI, président de la Commission collectivités territoriale à l'UNICEF France



« Une véritable nouvelle génération de Villes amies des enfants est mise en place. Ce guide Ville amie des enfants sur l'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents a « boosté » nos ambitions en matière de partenariat, elles ont pris une nouvelle dimension. Nous pouvons désormais entreprendre de constituer un recueil extrêmement riche, considérable, d'innovations locales qui seront prêtes à devenir les bonnes pratiques de demain. »

Madame la Maire adjointe, Madame la Défenseure des enfants, Mesdames Messieurs les membres de la délégation de Corée, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs chers amis, je veux tout d'abord remercier Madame la Maire de Paris pour son accueil et les facilités qu'elle nous accorde chaque année pour organiser ces rencontres, dans le cadre prestigieux de ces salons de l'Hôtel de Ville de Paris. Je suis touché qu'elle ait pris soin de demander à Dominique VERSINI de venir nous y accueillir – et je la remercie très vivement.

Merci à toutes et à tous, vous qui, chacun à sa place dans le territoire à Paris, chacun dans son rôle, faites avancer ce réseau Ville amie des enfants, Collectivités amies des enfants. Ce réseau a pour particularité depuis l'origine, la dynamique qui l'anime et l'évolution qu'il a connue depuis 14 ans. Cette évolution marque une étape significative d'un changement profond de perspectives nouvelles, que tant Sébastien LYON et moi-même, allons vous présenter maintenant.

Ce changement est, tout d'abord, la reconstitution du réseau lui-même, après les élections de 2014. Une reconstitution entreprise dès les élections, aujourd'hui pratiquement achevée. Au terme de ces deux années, le réseau compte maintenant 208 communes, donc 40 de moins qu'à l'issue de la mandature précédente. 40 communes qui nous ont quittés pour des raisons qui n'ont rien d'original, tenant aux changements opérés au niveau des équipes municipales et au manque de disponibilité résultant souvent des réorientations des priorités locales et autres diverses charges. Pendant ce temps, 12 villes nouvelles nous ont rejoints. Et d'autres voient actuellement leurs dossiers examinés par le comité ad hoc. En termes de mutation, le réseau a dû s'adapter à la mise en place dans le territoire des intercommunalités – c'est-à-dire faire face au problème que posent les transferts de compétences Jeunesse et Enfance qui s'opèrent au sein de ces intercommunalités. Cette adaptation a été bien réalisée. Ce sont une dizaine de communautés d'agglomération et de communautés de communes qui ont rejoint le réseau à travers un partenariat tripartite, unissant à la fois l'UNICEF, l'intercommunalité et une mairie.

Que dire ? Sinon que, finalement ce réseau a résisté (c'est du moins mon sentiment) à l'épreuve du renouvellement, suivant en général les élections. Finalement, il s'insère commodément et efficacement dans ce nouveau paysage territorial, appelé à se modifier rapidement tel que nous le voyons aujourd'hui, avec de nouvelles structures, de nouvelles entités.

Mais au-delà des chiffres, une véritable nouvelle génération de Villes amies des enfants est mise en place. Ce guide *Ville amie des enfants* sur l'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents a « boosté » nos ambitions en matière de partenariat, qui ont pris une nouvelle dimension. Nous pouvons

désormais entreprendre de constituer un recueil extrêmement riche, considérable, d'innovations locales qui seront prêtes à devenir les bonnes pratiques. Ceci d'autant plus que l'engagement des villes est devenu plus important, grâce aux deux mesures mises en place, à savoir :

- cette convention d'objectifs à laquelle, Madame la Maire adjointe a fait allusion tout à l'heure, qui marque une étape très importante puisque nous fixons des objectifs et signons ensemble ;
- mais aussi la délibération du conseil municipal qui consacre l'engagement de la commune. Ce qui est tout aussi important.

Le travail commun de réflexion conduit depuis 2014, a été déterminant dans la mesure où il a jeté les bases d'un nouveau partenariat – un partenariat plus fort et synonyme pour nous, désormais, d'avancées.

Il va nous mener nécessairement en premier lieu à développer les échanges et donc à réfléchir aux voies et moyens qui nous permettraient de faire évoluer la mutualisation. Mutualisation est un mot un peu usé sans doute dans le réseau Ville amie des enfants, mais je rappelle qu'elle est un des principes créateur de Ville amie des enfants. C'est sur le principe de réseau de famille, de communauté qui relie chacun des membres de ce réseau, que ce dernier a pu se mettre en place et démarrer. Comment faire évoluer cette mutualisation, cet échange de bonnes pratiques ? – sachant que ces rencontres ne sauraient suffire, pas plus d'ailleurs que même les échanges s'organisant au niveau départemental ou communal.

Ce partenariat renforcé doit également nous amener à partager des projets communs et obtenir des résultats plus concrets, plus directs pour les enfants que ce soit en France ou dans le monde. Nous pouvons citer à cet égard la formation mise en place « *faire vivre les droits de l'enfant au quotidien* », que l'UNICEF commence à dispenser au bénéfice des agents municipaux. Les premières sessions ont eu lieu. Les retours sont extrêmement positifs. Même si ce n'est pas facile à mettre en œuvre, même si cela change pas mal de choses, cela occupe pas mal de monde. A mon avis, cet investissement est l'un des plus sûrs que nous puissions faire ensemble, dans le progrès que nous pouvons attendre des droits de l'enfant.

Enfin, il faudrait citer également les projets de sensibilisation que vous portez avec nous dans vos territoires, à savoir :

- les consultations des jeunes, de six à dix-huit ans, qui sont essentielles, et qui ont acquis une reconnaissance légitime au plan national ;
- le Prix littérature Jeunesse ;
- un programme nouveau d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. Il ouvre une voie à mon sens (et croyez en mon ancienneté qui est incontestable en matière de Ville amie des enfants) tout à fait nouvelle et très intéressante pour la construction de projets à destination humanitaire et avec une implication très large. Sébastien vous en parlera infiniment mieux que moi ;
- enfin, il faut faire mention également des nouveaux modèles d'engagement des enfants et des jeunes, que vous découvrirez tout au long de la journée, et que vous pourrez empoigner si vous le souhaitez à partir de la rentrée.

Autant d'outils dont nous devons nous saisir pour défendre et appliquer concrètement les droits de l'enfant dans notre territoire, en sensibilisant et engageant à la fois les enfants, les jeunes et les adultes. Et c'est bien de cela dont il va être question aujourd'hui sous diverses formes. Je souhaite que nous puissions tirer le meilleur de ce moment d'échanges et recueillir le plus d'expériences possibles, d'exemples d'innovation locale, de manière à conforter notre expertise commune sur la Convention internationale des droits de l'enfant – avec l'espoir d'en faire certainement une base active de l'action publique locale et active, Madame la Défenseure des enfants.

Je vais donner la parole à Sébastien LYON. Je voudrais finir simplement en disant combien je me félicite de constater aujourd'hui que ce partenariat que nous construisons ensemble depuis 14 ans, est aujourd'hui grâce à vous aussi vivant, fort, et prometteur.

Je vous remercie.

Intervention de Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France



« Dans un contexte où des milliers d'enfants et de familles sont sur les routes, essayant de fuir ce conflit en traversant l'Europe, au prix de périls très nombreux et de violence quotidienne, le concept de Ville amie des enfants a une importance toute particulière. Il s'agit d'un pilier depuis de nombreuses années de notre stratégie de plaidoyer. Pour un élu local voyant arriver sur son territoire des réfugiés ou des migrants en provenance de ces pays en guerre, le partenariat que nous avons nourri depuis de nombreuses années est un atout. Il permet de trouver des solutions pour prendre en compte les problématiques spécifiques aux enfants. »

Madame la Maire adjointe, Madame la Défenseure des enfants, Mesdames et Messieurs les membres de la délégation coréenne que je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les bénévoles de l'UNICEF et professionnels de l'enfance, et Mesdames et Messieurs chers amis, comme vous le précisait Monsieur LEONELLI à l'instant, le cadre de l'engagement au sein du réseau Ville amie des enfants a bien évolué depuis sa création en 2002. Cette évolution est le fruit de notre travail commun, mais aussi d'évolution sociétale, de la prise en compte croissante de la situation des enfants sur notre territoire.

Ce cadre nouveau nous impose aujourd'hui d'être plus exigeants et alertes en direction des villes du réseau, mais aussi en accompagnement sur des problématiques du quotidien au niveau local.

Fort de l'expérience de la commission de renouvellement des titres Ville amie des enfants, créée provisoirement depuis les élections de 2014, nous avons souhaité institutionnaliser cette démarche. Nous créerons à partir de la rentrée 2016 une commission Collectivités territoriales au sein de nos instances, présidée par Monsieur LEONELLI. Je profite d'ailleurs de ce moment pour remercier très chaleureusement nos experts bénévoles, qui ont examiné au sein de cette commission plus de 200 dossiers en quelques mois. Bravo à eux pour l'incroyable travail qu'ils ont fourni pendant cette période.

Cette nouvelle commission aura pour mission l'examen des dossiers des nouvelles collectivités, mais aussi la définition de la stratégie de l'UNICEF France en direction des collectivités. Elle aura également la charge de la discussion autour de cas particuliers qui se poseraient dans telle ou telle collectivité : la non-scolarisation d'enfants Roms par exemple, qui peut désormais entraîner la mise à l'écart d'une ville du réseau, et le retrait du titre Ville amie. Je pense aussi à des cas particuliers, comme le cas de la ville de Grande-Synthe qu'on a déjà cité, et je tiens saluer remercier le maire Monsieur CAREME, présent parmi nous aujourd'hui pour témoigner de son action pour les enfants migrants sur son territoire.

Le cadre nouveau du partenariat Ville amie des enfants nous permet de créer des stratégies nouvelles de rapprochement et de coopération avec des villes en France – à l'image justement de ce partenariat que nous avons noué avec la ville de Grande-Synthe. Nous avons débordé du cadre habituel du partenariat qui lie une Ville amie des enfants et l'UNICEF, en raison de la situation très spéciale qui a lieu sur le territoire de cette commune. Nous mettons à disposition une expertise. Nous dédions des ressources humaines spécifiquement à cette question pour travailler en lien très proche, sous pilotage de la mairie de Grande-

Synthe : la mise en place d'outils de coordination, notamment dans un contexte très particulier de la gestion d'un camp, sortant des prérogatives habituelles et classiques des agents communaux. Nous avons apporté notre expertise de terrain. L'UNICEF est investi dans de très nombreux pays dans ce type de gestion de camps et de crise, et en particulier les problématiques qui se posent pour les enfants dans ce contexte si spécifique. Nous avons essayé d'apporter un lien, une coordination, une assistance technique aussi pour que les besoins très spécifiques des enfants réfugiés et migrants, soient pris en compte dans le contexte si particulier de cette crise. Cette évolution répond à la prise en compte par l'UNICEF de nouvelles thématiques – la crise des réfugiés et migrants est une de ces thématiques. Les actions qui sont mises en œuvre par l'UNICEF dans le cadre de cette crise des réfugiés et migrants touchent toute l'Europe. La terrible guerre au Moyen-Orient actuellement en Syrie et en Irak (qui n'est malheureusement pas en train de se terminer), amène tous les jours sur les routes de nouveaux enfants, de nouvelles familles qui fuient le conflit. Ils sont très nombreux dans les pays limitrophes, comme la Jordanie, le Liban et la Turquie. Ces incidents tragiques continuent de se perpétuer jour après jour. Je voudrais en profiter pour rendre hommage aux victimes du dernier attentat à Istanbul, qui a eu lieu il y a quelques heures. Rappelons que cette situation ne fait que continuer et empirer. Les conséquences pour nous en France, aussi loin que cela puisse paraître, sont désormais très palpables. Ce sont des milliers d'enfants et de familles qui sont sur les routes, essayant de fuir ce conflit en traversant l'Europe, au prix de périls très nombreux et de violence quotidienne. Ils prennent ce risque parce que leurs choix sont très limités. La seule option s'offrant à eux aujourd'hui est de venir en Europe pour trouver asile.

Dans ce contexte, le concept de Ville amie des enfants a une importance toute particulière. Il s'agit d'un pilier depuis de nombreuses années de notre stratégie de plaidoyer. Pour un élu local voyant arriver sur son territoire des réfugiés ou des migrants en provenance de ces pays en guerre, le partenariat que nous avons nourri depuis de nombreuses années est un atout. Il permet de trouver des solutions pour prendre en compte les problématiques spécifiques aux enfants.

Le partenariat Ville amie tend aujourd'hui à se développer. Ceci est le cas en France. Je suis très heureux de voir une salle bien remplie face à moi ce matin. Mais ceci est également le cas dans de très nombreux pays à travers le monde. La démarche Ville amie aujourd'hui est présente dans de très nombreux pays. L'UNICEF l'accompagne aujourd'hui dans plus d'une cinquantaine de pays.

Pour guider ce besoin, notre bureau régional européen à Genève travaille depuis 2015 à l'élaboration d'un guide, qui servira de mode d'emploi aux différents comités nationaux de l'UNICEF à travers le monde, afin de développer ou faire évoluer leur initiative Ville amie des enfants. Dans le cadre de la réalisation de ce guide, notre modèle français a été pris en référence. Nous avons le plaisir de partager l'expérience de deux Villes amies du réseau : Colomiers et Aubergenville. Ces deux villes apparaîtront comme des exemples de bonnes pratiques dans ce guide, qui sera distribué dans le monde, pour tous les pays qui souhaiteraient mettre en œuvre grâce à l'UNICEF, un réseau Ville amie des enfants.

La réflexion qui est la nôtre autour de la place des enfants dans la ville, et de la manière dont les élus locaux peuvent agir pour renforcer l'application de la convention relative aux droits de l'enfant, porte au-delà de nos réseaux internes – en témoignent le grand nombre de conférences ou formations organisées sur cette question, et pour lesquelles nous sommes fréquemment sollicités pour apporter notre expertise, qui est le fruit de notre partenariat et de notre travail en commun.

Il est manifeste que ces questions intéressent également la société civile, qui tente aussi de sensibiliser les professionnels et les non-professionnels de l'enfance. Je citerai pour exemple quelques-unes de ces interventions, et remercie les personnes ayant travaillé sur ces interventions. Nos interventions lors d'une conférence au Learning Center de Dunkerque pour les professionnels de l'enfance en mai dernier, sur la participation des enfants et des adolescents. Une prochaine formation aura lieu dans quelques jours, réalisée pour le CNFPT sur le bien-être des enfants, au cœur des préoccupations locales. Notre participation à la cinquième Université d'été européenne de pédiatrie sociale à Zagreb en juin 2016.

Nous partageons notre expérience de façon plus directe avec d'autres comités nationaux. J'en viens à nos amis coréens, qui viennent pour la seconde fois en France découvrir les bonnes pratiques des Villes amies des enfants. La délégation composée de salariés de l'UNICEF (je salue mon homologue Dae Won SUE), a souhaité participer à notre rencontre annuelle. Ceci est la première fois qu'ils y assistent. Je vous souhaite la bienvenue pour partager la dynamique du réseau, et y trouver une véritable source, je l'espère en tout cas, d'inspiration et de motivation. Ensuite, elle aura un programme bien chargé, à la découverte des initiatives au sein de diverses Villes amies de notre réseau français. L'expérience est riche d'enseignements, si j'en crois les témoignages à l'issue de leur première visite en novembre dernier. Je vais d'ailleurs leur donner la parole. Je vous remercie pour votre écoute, et vous souhaite une très bonne journée.

Intervention de Monsieur Dae Won SUE, directeur général de l'UNICEF Corée



« La Corée est aussi prospère matériellement que n'importe quel autre pays industrialisé, mais demeure malheureusement mauvaise élève (en dernière position) lorsqu'il s'agit d'indice du bonheur des enfants. J'espère qu'à travers cette deuxième visite en France, de nombreuses collectivités locales coréennes pourront apprendre les bonnes pratiques. Nous souhaitons que beaucoup plus de villes adhèrent au réseau Ville amies des enfants et que l'indice du bonheur des enfants ne puisse en être qu'améliorer. »

Bonjour Madame VERSINI, Monsieur LEONELLI, Monsieur Sébastien LYON.

Tout d'abord, au nom des huit collectivités locales coréennes, je tiens à vous remercier pour votre accueil chaleureux. Sont présents les élus de trois districts de Séoul ainsi que la ville de Yeongju et 7 autres Villes de Corée du sud. Je tiens également à remercier l'aide et la coopération précieuse du Comité français de l'UNICEF pour cette visite.

En Corée, la Ville amie des enfants a commencé à se répandre l'an dernier. Nous voulions justement apprendre les bonnes pratiques et les différentes expériences au travers des Villes amies des enfants françaises qui sont modèles ayant une longue histoire en France.

Il s'agit de la deuxième visite d'une délégation coréenne. Cette année, pour nous, est très importante, car nous assistons à la 12^e rencontre annuelle du réseau. A travers cette rencontre, je suis très curieux d'entendre les préoccupations des différentes Villes amies des enfants françaises, pour l'amélioration des droits de l'enfant. J'espère pouvoir y réfléchir avec vous.

Un professeur en aide sociale, et deux journalistes de quotidiens renommés accompagnent la délégation. Ces derniers, comme les élus de notre délégation sont très intéressés par les différentes connaissances et l'expérience avancée de la France en matière de droits de l'enfant. Je suis sûr que cela sera l'occasion pour nous, l'UNICEF, les collectivités locales, le monde de l'éducation et du journalisme de réfléchir et de débattre ensemble.

La délégation coréenne a visité au mois de novembre trois Villes amies des enfants : Paris, Issy-les-Moulineaux et Cholet.

À Paris, nous sommes allés au Comité français pour l'UNICEF, où nous avons appris la situation actuelle en termes de promotion pour les Villes amies des enfants. Nous avons également découvert la politique et la coopération des gouvernements locaux en France, grâce à l'Association des maires de France.

Quand nous sommes allés à Issy-les-Moulineaux, nous n'avons pas pu rencontrer le maire André SANTINI qui accompagnait alors le Président François HOLLANDE en Corée, dans le cadre du 130^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Corée. J'ai été très impressionné de voir que la ville avait supprimé la police autonome pour la politique envers les enfants, en faisant le pari que la ville allait devenir plus sûre en devenant une Ville amie des enfants. Cela nous a permis de vérifier la volonté farouche du maire en termes de politique pour l'enfant.

Enfin, nous avons visité Cholet et son Jardin des droits de l'enfant, construit en prenant compte les opinions et remarques des enfants. Ceci nous avait profondément marqué. Nous avons découvert la ludothèque de Cholet comptant parmi les trois plus grandes en France et les programmes de langues pour les familles d'immigrés. Cela a confirmé que Cholet adoptait la philosophie de la ville Amie des enfants pour l'enfance, la famille, et l'intégration sociale.

L'an dernier, à travers la visite des différentes Villes amies des enfants, notre plus grand accomplissement était de vérifier qu'une convention pour le droit des enfants sera adoptée. Il faut prendre en compte les enfants dans tous les programmes des communautés locales. Nous avons réalisé que le meilleur modèle exigeait la mobilisation de tous les acteurs de la communauté locale, à travers la coopération entre le gouvernement et le privé. Les efforts pour consulter les enfants et refléter leur avis nous a paru capital. Cela a prouvé que les politiques municipales avaient été adoptées pour créer une société future plus saine.

Depuis notre visite, beaucoup de changements se sont opérés en Corée du Sud :

- le district de Seongbuk à Séoul a été le premier district à être certifié Ville amie des enfants en Corée en 2013. La ville a construit un centre de santé publique, après avoir fait une étude comparative du système de Protection Maternelle et Infantile, qu'il avait visité à Paris ;
- le district de Yangcheon dont l'élue était présente l'an dernier, vient d'être certifiée deuxième Ville amie des enfants en Corée cette année ;
- et puis les districts de Songpa et Dobong à Séoul et ? à Pusan sont en cours de certification.

La Corée est aussi prospère matériellement que n'importe quel autre pays industrialisé, mais demeure malheureusement mauvaise élève (en dernière position) lorsqu'il s'agit d'indice du bonheur des enfants. J'espère qu'à travers cette deuxième visite en France, de nombreuses collectivités locales coréennes pourront apprendre les bonnes pratiques. Nous souhaitons que beaucoup plus de villes adhèrent au réseau Ville amies des enfants et que l'indice du bonheur des enfants ne puisse en être qu'améliorer.

Je vous remercie de nous avoir invités à cette rencontre annuelle et espère que la rencontre portera ses fruits.

Je vous souhaite bonne santé et bonne chance. Merci.

Intervention de Monsieur Wook-Hyeon JANG, maire de la ville de Yeongju



« Notre ville est célèbre pour son temple millénaire Kulguska et son école confucéenne Sosuseowon qui a été le berceau de grands penseurs... Nous ne ménageons pas nos efforts pour continuer cette tradition historique et devenir une Ville amie des enfants, afin que les enfants et les jeunes puissent grandir avec leurs rêves et leurs espoirs. La ville de Yeongju continuera à prendre en compte les intérêts des enfants et créera un système équitable où ils pourront déployer le potentiel qu'ils ont en eux et les enfants pourront ainsi s'épanouir. »

Bonjour. Je m'appelle Wook-Hyeon JANG. Je suis le maire de la ville de Yeongju, en Corée du Sud. Comme vient de vous le dire le directeur général, Monsieur SUE, je fais partie d'une délégation de huit maires coréens.

Je remercie avant tout le Comité français de l'UNICEF, Madame VERSINI, et vous, qui avez préparé cette rencontre.

Je suis très heureux d'être parmi vous, qui œuvrez pour sauver et protéger la vie des enfants du monde entier, sans distinction d'origine, de religion, de nationalité ou de sexe.

Je remercie le représentant de l'UNICEF pour cette invitation où nous pourrions apprendre et réfléchir sur différents aspects des droits des enfants.

La ville de Yeongju redoublera d'efforts après cette rencontre afin de contribuer à une vie meilleure pour les enfants de notre pays, mais également du monde.

La politique pour le bien-être de l'enfant menée par la France ou l'Europe est très en avance comparée à la nôtre. La Corée du Sud a tendance à considérer l'enfant comme un sujet à protéger. Il est vrai qu'il nous manque cette culture où l'enfant est considéré comme l'égal d'un adulte.

Afin de construire une Ville amie des enfants, je pense qu'il faut la garantie d'une impulsion politique durable à long terme, une participation active de la part de l'État et des O.N.G. et une gouvernance de coopération précise et réelle.

Notre ville est célèbre pour son temple millénaire Kulguska et son école confucéenne Sosuseowon qui a été le berceau de grands penseurs. Notre ville est une ville de lettrés, mais également une ville de tourisme et de sport. De nombreux savants ayant joué un grand rôle dans notre pays sont issus de cette école. Notre ville représente bien cet esprit prônant l'éducation et les lettrés.

Nous ne ménageons pas nos efforts pour continuer cette tradition historique et devenir une Ville amie des enfants, afin que les enfants et les jeunes puissent grandir avec leurs rêves et leurs espoirs. La ville de Yeongju continuera à prendre en compte les intérêts des enfants et créera un système équitable où ils pourront déployer le potentiel qu'ils ont en eux et les enfants pourront ainsi s'épanouir.

Nous développons une stratégie des droits de l'enfant pour les plus défavorisés, conformément au principe de la Convention internationale des droits de l'enfant, notamment au travers du programme *Dream Start*, pour le soutien aux enfants sans famille et également au travers des centres sociaux pour adolescents.

De par une évaluation de l'influence qu'a la législation sur les enfants, nous effectuons une veille continue sur le droit des enfants. Nous nous efforçons de créer un cadre dans lequel nous collectons divers documents afin de réaliser un compte rendu sur la situation actuelle régulière des droits de l'enfant.

Nous détenons un budget dédié à l'enfance. En analysant si les fonds sont dépensés convenablement et de façon judicieuse, nous cherchons nos erreurs et nous les corrigeons sans cesse. Afin de remédier au manque de connaissance sur le droit des enfants, nous faisons la promotion de ces droits auprès des citoyens. Nous essayons de promouvoir le fait que les enfants sont égaux aux adultes.

De plus, existe le problème des enfants réfugiés. En Corée, nous connaissons ce problème, du fait de la venue des réfugiés de Corée du Nord. De nombreuses jeunes femmes viennent de l'Asie du Sud-Est et se marient avec des Coréens et constituent de ce fait des familles métisses. Je pense que nous pourrions beaucoup apprendre de la politique menée pour les enfants réfugiés en France afin de la mettre en application en Corée du Sud.

J'espère vivement qu'à travers cette rencontre annuelle nous pourrions améliorer le bien-être des enfants dans notre ville, et également en Corée, en observant minutieusement les différentes politiques des Villes amies des enfants.

Merci.

Intervention de POL Laurent, animateur

Merci à vous messieurs.

Bonjour messieurs et mesdames. Bienvenue. Je suis très content de passer cette journée avec vous pour cette 12^e rencontre des Collectivités Amies des enfants.

Nous savons, Messieurs, au travers de vos allocutions que vous souhaitiez que chacun puisse repartir avec un maximum de connaissances, de savoirs, d'expériences et de bonnes pratiques. L'idée de cette journée est bien de partager un maximum d'expériences, d'informations, afin que vous vous inspiriez ensuite les uns des autres.

Avant de lancer ces échanges de bonnes pratiques, je vous demande d'accueillir Geneviève AVENARD, défenseure des enfants. La France a été audité par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies en janvier dernier. Qu'en est-il de l'effectivité des droits de l'enfant sur notre territoire ?

Intervention de Madame Geneviève AVENARD, défenseure des enfants



« Les enfants dans notre pays dans l'ensemble sont mieux traités et plus heureux. Leurs droits sont plus appliqués que dans de nombreux autres pays du monde. Pour autant, nous constatons que les enfants les plus vulnérables, les enfants en situation de pauvreté, de handicap, Roms, migrants et pris en charge par la protection de l'enfance sont les plus confrontés à un déni de leurs droits et leur non-respect de ces derniers. »

Bonjour à toutes et à tous.

En tant que défenseure des enfants, je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui – vous qui êtes engagés, convaincus par les droits des enfants, par leur intérêt supérieur tel que reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant et qui mettez en œuvre tous les jours des actions pour respecter ces droits.

L'institution du défenseur des droits est une autorité administrative indépendante inscrite dans la Constitution française depuis 2008, a été créée par une loi organique de 2011.

La mission du défenseur des droits est de veiller à la mise en œuvre des libertés fondamentales et des droits fondamentaux dans notre pays. Cette mission se décline en plusieurs volets :

- la lutte contre les discriminations ;
- les relations entre les administrations et les citoyens ;
- la déontologie de la sécurité ;
- et la défense des droits des enfants.

Pour ce faire, le défenseur des droits Jacques TOUBON a plusieurs adjoints, dont un adjoint en charge des droits des enfants, la défenseure des enfants. Je salue, même si elle a dû nous quitter, Dominique VERSINI, qui a été l'une des premières défenseures des enfants.

Notre rôle est de veiller à la mise en œuvre des droits de l'enfant, tel que reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est-à-dire, veiller à l'effectivité des droits, au-delà de tous les dispositifs pouvant exister, notamment des dispositifs législatifs et réglementaires.

Cette fonction, nous l'exerçons à la faveur des réclamations des saisines qui nous sont adressées par des particuliers, des associations, des professionnels, estimant à un moment donné, que les droits des enfants ne sont pas respectés. Elle donne lieu à des enquêtes avec des moyens considérablement développés grâce à la loi organique de 2011, puisque aucun secret ne nous est opposable, quand nous interrogeons les collectivités mises en cause. Ces collectivités se doivent de nous répondre. Nous pouvons conduire ces enquêtes nécessaires sur place pour vérifier la réalité des dénis de droits pour lesquels nous sommes saisis.

Nous avons aussi un volet international d'actions internationales puisque nous sommes membres de différents réseaux de défenseur des droits, ou de défenseur des enfants. Hier, nous avons réuni à Paris,

les défenseurs des droits européens, les différents réseaux d'« ombudsman » et de médiateur de la francophonie, de la Méditerranée, et d'autres personnes pour traiter de la question évoquée plusieurs fois ce matin, qui est celle des enfants réfugiés et migrants. L'Europe est confrontée à une situation extrêmement dramatique. La situation des enfants est encore plus pire que celle de l'ensemble des migrants arrivant sur le territoire européen. Et à l'issue de cette journée ayant rassemblé plus de 150 personnes hier à Paris, l'ensemble des défenseurs des enfants européens ont adopté une déclaration qui sera transmise à l'ensemble des gouvernements européens.

Comme le dit Stendhal, nous nous occupons « des petits faits vrais », c'est-à-dire ce qui arrive dans le quotidien des familles et des enfants. Nous assurons un partenariat et une étroite collaboration avec les associations, et en particulier l'UNICEF membre de notre comité d'entente.

Au travers de ces saisines et partenariats, avec la société civile, le constat que nous avons fait est en demi-teinte. Les enfants dans notre pays dans l'ensemble sont mieux traités et plus heureux. Leurs droits sont plus appliqués que dans de nombreux autres pays du monde. Pour autant nous constatons, que les enfants les plus vulnérables (les enfants en situation de pauvreté, de handicap, Roms, migrants et en protection de l'enfance) sont les plus confrontés à un déni de leurs droits et leur non-respect de ces derniers.

Ce bilan en demi-teinte, nous l'avons présenté à l'occasion de l'examen de la France devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU – en tant que mécanisme indépendant de suivi et de contrôle de la mise en œuvre par la France de ses obligations liées à la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant. La France a été l'un des premiers pays du monde à avoir ratifié cette convention en 1990. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU doit régulièrement examiner si les Etats parties mettent bien en œuvre les droits reconnus par la Convention dans leur pays. Il se trouve que cet examen périodique de la France a commencé en 2015 et s'est conclu par l'audition de la France les 13 et 14 janvier 2016. Le comité a publié un certain nombre d'observations suite à cet examen périodique.

Nous n'étions pas les seuls, d'ailleurs, à produire des rapports devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, l'UNICEF a produit un rapport ainsi qu'un grand nombre d'associations ou de collectifs d'associations, mobilisés pour apporter leur éclairage à l'ONU. L'État français avait préalablement transmis un rapport au comité. Je voudrais relever à cet égard l'absence des collectivités territoriales dans ce processus international. L'examen périodique est prévu par la convention. C'est-à-dire que l'État partie signataire de cette convention voit peser sur lui des obligations positives. L'État partie est appelé à s'expliquer devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Pour autant, dans un pays décentralisé comme la France, il me semble regrettable que les actions conduites par les collectivités au niveau local ne soient pas davantage valorisées.

L'État va se mobiliser pour produire son rapport et préparer son audition. Ceci est un moment très important pour les droits des enfants. Le dernier examen périodique remontait à 2009. Cet examen est souvent vécu par les États comme un exercice contraignant dont il s'acquitte plus ou moins volontiers.

Suite à cette audition, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a produit un certain nombre d'observations générales (23 pages) adressées à l'État français avec des niveaux très différents. Je vais vous présenter à la fois les observations générales, mais surtout celles dont vous pouvez vous saisir pour

conduire ou renforcer vos actions au quotidien. Je précise que les observations du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU sont traduites en français.

La première des observations demande à l'État français d'appliquer les recommandations faites en 2009, qui sont aujourd'hui imparfaitement ou pas du tout mises en œuvre. Cette première observation commence par une admonestation à l'égard de l'État.

Une autre observation constate l'absence de stratégie globale nationale en faveur des enfants et des adolescents de l'État – ce que nous avons dénoncé en particulier dans notre rapport d'appréciation transmis en février 2015 au comité. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a repris cette observation en indiquant notamment que nous manquons d'objectifs mesurables, de données statistiques précises et fiables pour mesurer les avancées des différentes stratégies pouvant être mises en place.

La délégation française était emmenée par la ministre, Laurence ROSSIGNOL. En introduction de l'audition de la France, le comité lui avait indiqué ses attentes particulières, au regard de sa place de sixième puissance économique mondiale et de pays des Droits de l'Homme.

Dans les observations concernant vos actions, un certain nombre vont concerner les enfants en situation de handicap, pour lesquels le comité appelle au développement de politiques d'inclusion, pas seulement à l'école mais d'une manière générale dans la ville. Je pense que cela fait vraiment écho avec les actions que vous conduisez.

Une autre observation concerne le droit à l'éducation qui doit être facilité pour l'ensemble des enfants. Le droit à l'éducation est un sujet sur lequel nous nous sommes beaucoup saisis :

- pour des refus d'inscription à l'école d'enfants étrangers ;
- pour des dispositifs discriminatoires envers les enfants Roms ;
- pour des refus d'accès à l'école ordinaire pour des enfants en situation de handicap.

Nous avons interpellé l'Education nationale et les maires, sur ce droit à l'éducation. Après avoir consacré le rapport 2015 aux enfants handicapés, en protection de l'enfance, nous avons décidé de consacrer ce rapport cette année au droit à l'éducation, l'accès à l'école et à la continuité des parcours. Nous remettrons ce rapport annuel « droit des enfants » au Président de la république le 20 novembre prochain.

D'autres observations du comité portent sur la protection de l'enfance et sur la nécessité d'améliorer le pilotage et la coordination des actions. Les départements sont les plus concernés. Les villes peuvent être concernées autour des actions mises en place pour faciliter l'accueil bienveillant de ces enfants, notamment dans la prévention, les modes de garde à l'école, l'accompagnement des enfants à l'occasion des activités autour des rythmes scolaires.

Des observations assez fortes sont adressées à la France concernant les migrants, sur la nécessité de traiter ces enfants comme les nôtres à partir du moment où ils arrivent sur le territoire français. Nous avons abordée cette question avec l'ensemble des défenseurs des enfants européens, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, et l'ensemble des experts présents. Grande-Synthe a été évoquée de façon extrêmement positive. Je me joins aux propos de Madame VERSINI.

Il serait trop long de reprendre l'ensemble des observations soulevées par le comité. Il fallait que je vous donne envie d'aller regarder ce document qui concerne l'État mais chacune des collectivités. Je pense qu'il est important que vous vous en appariez.

Le deuxième volet d'observations concerne la stratégie des collectivités. La stratégie de l'État est une chose, mais il est important que les collectivités se dotent d'une stratégie locale concernant les enfants. Madame VERSINI a donné l'exemple de la Ville de Paris.

Le comité relève la méconnaissance persistante des droits de l'enfant dans notre pays. Informer de ses droits, les enfants mais aussi les adultes, est très important. En étant Ville ou Département amis des enfants, vous êtes plus impliqués que d'autres collectivités. Je pense que des choses sont encore à faire. Si vous souhaitez accueillir des jeunes ambassadeurs aux droits des enfants, nous avons un programme des jeunes ambassadeurs aux droits des enfants, créé par Madame Dominique VERSINI, il y a maintenant 10 ans. Ces derniers interviennent dans les écoles, les centres de loisirs, les centres éducatifs, à l'hôpital. Ce sont des jeunes en service civique qui vont parler des droits des enfants, promouvoir l'égalité de la lutte contre les discriminations, qui est un des principes important de la convention. N'hésitez pas à bénéficier de ce programme qui porte ses fruits. Il présente l'avantage d'être un tremplin pour les jeunes en service civique qui nous rejoignent, qui leur permet d'évoluer.

D'autres observations du comité ont trait à la participation et à la consultation des enfants dans le cadre des processus budgétaires. Il est demandé à l'État français de créer des processus structurés et permanents qui vont recueillir la parole des enfants sur des aspects qui peuvent paraître très éloignés de leurs préoccupations, mais sur lesquels ils nous invitent à avancer. La proximité est la meilleure réponse plutôt que l'éloignement de l'État central. Je pense vraiment à la force des réponses de proximité que vous développez au quotidien pour avancer sur toutes ces questions. Il faut montrer l'exemple. Je regrette cependant l'absence des collectivités dans le cadre du processus d'examen périodique.

À présent, il est important que l'État s'empare de ces observations. Il faut qu'il puisse mettre en œuvre concrètement ces observations. Ce n'est pas une chose simple. Ceci est un exercice auquel l'État se prête sans grand enthousiasme. Or, il n'a d'intérêt que s'il est suivi d'effet. Il est important de voir comment ces textes sont appliqués et les limites rencontrées. Mon souhait est que l'État implique davantage les collectivités territoriales dans le cadre de cette mise en œuvre. Il serait dommage que nous attendions le prochain examen périodique de la France pour nous retrouver avec un rapport de l'État qui ne s'appuie pas à la fois sur une consultation des collectivités exerçant de par la loi un certain nombre de compétences et de responsabilités, mais aussi de la société civile et des enfants. Le cabinet de Madame Rossignol est impliqué et sensibilisé à cette question. En tout cas, institution du défenseur des droits de l'enfant, nous souhaitons mettre une pression amicale sur l'État pour qu'il mette en œuvre ces observations, en le conseillant, et en nous appuyant pour notre part sur les associations, sur la société civile, dont l'UNICEF fait partie.

Je vous invite vraiment à aller voir ces observations, à vous en emparer, à les décliner sur chacun de vos territoires. Je suis certaine que, grâce au levier des actions que vous conduisez au quotidien, dans cinq ans nous aurons des actions qui seront louées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Je vous remercie pour votre attention.

Bonnes pratiques 1 : Quelles conditions favorables pour l'effectivité des droits de l'enfant au niveau local ?



◆ Laurent POL, animateur

L'idée de cette journée est qu'au travers de trois temps d'échange, nous avançons dans l'analyse de vos pratiques.

Nous parlerons d'effectivité des droits de l'enfant sur le territoire.

Nous verrons ensuite cet après-midi, de quelle manière les rendre attractifs avec de l'innovation.

Enfin nous terminerons la journée sur un point absolument essentiel et fondamental : comment rendre les enfants, les jeunes, acteurs de leurs droits ?

Pour commencer ce premier échange de bonnes pratiques, nous parlerons d'effectivité, qui est un mot un peu tendance en ce moment. Que veut dire effectivité ? J'ai regardé dans le dictionnaire ce matin, effectivité veut dire : ce qui produit un effet. Ceci est quelque chose de très concret et actif, sur les bénéficiaires qui sont les enfants.

Merci à tous d'avoir accepté de venir témoigner aujourd'hui. Ceci est un exercice qui n'est pas forcément facile pour vous. Mais en tout cas nous essaierons de le rendre agréable.

Après cet échange, vous pourrez intervenir et poser des questions. Le but est que ce soit participatif, et que nous puissions échanger un maximum.

J'avais envie de commencer avec vous Madame CLOUSCARD-MARTINATO. Vous êtes adjointe au maire, déléguée à l'Education de la ville de Colomiers. Quand nous parlons d'effectivité cela part des collectivités, et donc des élus. Cela veut dire que, en tant qu'élus, vous portez cette responsabilité. Vous êtes le point de départ de toutes ces actions dont nous parlerons aujourd'hui.

◆ Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Éducation

Je pense que, la volonté politique est à l'origine de tout ce qui va découler au niveau de la ville. Je ne parlerai pas en mon nom propre, puisque même si je suis élue référente sur la ville au niveau de l'UNICEF, je suis accompagnée par l'ensemble des élus et des adjoints de délégation de la ville de Colomiers. Nous pouvons mettre en œuvre une politique efficace du point de vue de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse. Nous avons mis en place un travail de transversalité au travers de différents outils portés par différents adjoints, fonctionnant en transversalité aussi bien dans le cadre de la collectivité, qu'ensuite avec nos partenaires.

Pour être plus précise, nous avons un adjoint en charge de la jeunesse, qui a travaillé sur un observatoire de la jeunesse. Sur la ville de Colomiers, un habitant sur trois a moins de 25 ans, et un habitant sur deux moins de 45 ans. Cela nous impose de mettre en œuvre des politiques jeunesse et enfance, efficaces et ambitieuses pour notre ville.

Cet observatoire de la jeunesse aux moyens des différentes enquêtes de l'UNICEF, nous a permis d'établir un recueil des besoins et aspirations de la jeunesse sur la ville. Nous arrivons à définir correctement une politique enfance, petite enfance et une politique éducative, que ce soit scolaire, périscolaire et extrascolaire, autant à partir de la préadolescence jusqu'à 18 – 20 ans, il était difficile de recenser les besoins puisque ce public s'éparpille, disparaît et sort des structures conventionnelles.

Grâce à cet observatoire, nous avons pu mettre en place des indicateurs, et des outils de participation des jeunes, ayant abouti à la mise en œuvre d'un « Printemps de la jeunesse ». Cela aura lieu tous les deux ans sur la ville, avec la mise en évidence des initiatives portées par les jeunes de ces âges.

Ensuite, avec la réforme des rythmes scolaires, nous avons choisi de mettre en place un projet éducatif territorial qui s'adresse aux enfants de zéro à dix-huit ans, porté par une adjointe dédiée. Cela oblige l'ensemble des élus en charge de la culture, du sport, du lien social et de l'éducation, de travailler en partenariat.

Ensuite, au-delà de ces dispositifs, la volonté politique se caractérise par un budget propre.

◆ Laurent POL, animateur

C'est ce que j'allais vous dire. Cela est un peu le nerf de la guerre. Cela veut dire que ces choix qui sont véritablement faits ? C'est-à-dire que vous ne privilégiez pas ce dispositif au détriment d'autres ? Cela est un vrai choix à faire quand on est élu ?

◆ Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Éducation

Je pense que les choix budgétaires sont importants et permettent ensuite de développer des politiques publiques, en lien avec ces choix.

Aujourd'hui, sur la ville de Colomiers, son premier budget de fonctionnement et d'investissement est le budget lié à l'éducation. Si nous rajoutons le budget lié à la Petite enfance, et toutes les actions menées pour l'enfance et la jeunesse dans les délégations sportives et culturelles et sociales, cela représente plus de la moitié de notre budget qui est consacrée à cette tranche de la population, les zéro – dix-huit ans.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela est un vrai enjeu et défi de coordonner ces différents élus dans ces délégations qui parfois peuvent nous paraître très éloignées de la problématique de l'enfant, ou des jeunes ?

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Le PEDT par exemple, a été un outil fédérateur qui a permis de rassembler ces différents élus et délégations autour d'un même objectif : la réussite scolaire et éducative, le bien-être et la citoyenneté de l'enfant. L'objectif est de former un citoyen adulte, émancipé, conscient de ses droits et devoirs. Cela passe par les politiques éducatives, de loisirs, culturelles et sportives. Par la ligne directrice donnée par le maire de la ville Colomiers, chaque adjoint s'est inscrit dans le cadre de sa délégation dans cette définition.

Ensuite, à Colomiers, nous avons une caractéristique particulière : tout ce qui relève du périscolaire, l'extrascolaire porté par les centres de loisirs et les maisons citoyennes, et la restauration scolaire sont gérés en régie municipale. Cela nous fait un levier de politiques publiques assez important, puisque l'ensemble de nos agents relève directement de la volonté municipale.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela est donc plus facile quand vous voulez mettre en place j'imagine un projet ou une action. Il est beaucoup plus simple pour vous de la coordonner et de la suivre.

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Tout à fait.

◆ **Laurent POL, animateur**

Plus la ville est impliquée dans un projet directement de la conception à la réalisation concrète, plus cela est facile ?

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Cela est facile. Ensuite, il faut avoir les bons animateurs.

◆ **Laurent POL, animateur**

Alors nous parlons de volonté politique, mais ensuite existe le besoin de mettre en application et de coordonner. Dans la ville de Colomiers, ceci est votre travail, Mohamed BOUTAHAR. Au téléphone, vous me disiez qu'existe la volonté politique, mais après il faut organiser et structurer cela. Il est important d'avoir un « binôme » élu et technicien ?

◆ **Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers**

Je crois que ceci est la base. Avec Madame CLOUSCARD-MARTINATO, nous formons un binôme très complémentaire. À ce jour, je travaille du côté du lien social, la vie des quartiers, Madame CLOUSCARD-

MARTINATO est adjointe à l'éducation. Nous arrivons à toucher l'ensemble des structures liées à l'enfant et à la jeunesse.

◆ **Laurent POL, animateur**

Nous avons entendu dans le projet mis en place à Colomiers, que cela est transversal. C'est-à-dire que vous mobilisez l'ensemble des acteurs du territoire. Cela veut dire quoi concrètement, sur le terrain ?

◆ **Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers**

Alors mon rôle est de coordonner. Nous nous sommes aperçu que des structures faisaient des choses de leur côté, mais de façon un peu disparate, sans vraiment de visibilité. Et au-delà de la coordination, mon rôle est aussi de donner cette visibilité.

La Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, a permis de rassembler l'ensemble des structures. Nous sommes une ville de 40 000 habitants. Colomiers est la deuxième ville de la Haute-Garonne, après Toulouse. Mais nous avons l'habitude de dire dans notre ville que nous sommes un grand petit village. Demeure toujours cet esprit de proximité et de diversité aussi. Comme beaucoup de structures sont en régie municipale, il existe une facilité. Cela ne veut pas dire que toutes les actions qui ont lieu à Colomiers sont des actions municipales. À ce jour, nous arrivons à fédérer une cinquantaine de partenaires extérieurs à la ville, que ce soit associatif, école, et autres.

◆ **Laurent POL, animateur**

Mais la coordination est municipale ?

◆ **Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers**

Évidemment. Mais je préfère donner une visibilité, mettre en lumière. Mon rôle aussi est lié à une histoire particulière : à Colomiers, le label Ville amie des enfants en 2009 a été demandé par les enfants. C'était à l'époque du conseil municipal des jeunes. Ce sont les jeunes qui ont sollicité les adultes pour dire : *ça serait bien, Monsieur le maire que la ville de Colomiers soit labellisée Ville amie des enfants*. Le conseil municipal des jeunes de l'époque avait initié des actions avec l'UNICEF. Dès 2003, à Colomiers une allée a été baptisée « allée des droits de l'enfant ». De là, les choses se sont instruites, et j'en étais la personne référente. Je vous le disais hier, le facteur humain est très important. Je fais partie de cette histoire. L'UNICEF essaie de transmettre des valeurs qui sont fédératrices entre les structures. Quand je vais dans une école, un collège ou une association que nous voulons valoriser l'action UNICEF, je n'ai pas besoin de la défendre. La carte de visite est toute faite. Les structures s'en saisissent. Colomiers a besoin de travailler sur la dimension humanitaire et internationale. L'UNICEF est le premier vecteur. Mon rôle de coordinateur permet de fédérer à ce jour. Nous avons à utiliser d'autres outils pour fédérer. Dès 2012, nous mettons en place la formation des acteurs. Les agents de la ville de Colomiers (50), sur différentes structures (50), ont été formés aux droits des enfants. Ils sont référents des droits des enfants dans leur structure. Ceci est un relais supplémentaire pour mener à bien les activités dans l'année. La Journée des droits de l'enfant a été initiatrice. Nous demandons depuis quatre ou cinq ans que les droits des enfants soient intégrés dans le projet pédagogique de chaque structure. Notre réussite à ce jour est que les équipes municipales valorisent les droits des enfants tout au long de l'année (avec évidemment le point culminant, le 20 novembre).

◆ **Laurent POL, animateur**

Alors volonté politique, mise en application, coordination sur le territoire. Vous l'avez dit, il existe aussi là-dedans un enjeu. J'anime cette rencontre depuis un petit moment et je m'aperçois qu'au fil des ans la notion de transversalité s'intègre de plus en plus sur vos territoires. Dominique VERSINI en a parlé tout à l'heure. J'aimerais que nous en parlions avec vous, Sylvain LEMOINE. Vous êtes directeur de Cabinet de Dominique VERSINI à la mairie de Paris. Le pilier de votre action « faire le Paris des enfants » est la transversalité ?

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

Exactement. Nous avons travaillé l'année dernière à mobiliser l'ensemble des acteurs. Cela illustre l'expérience que vous venez de relater, à une autre échelle. Paris est à la fois commune et département. Cela est donc plus compliqué du fait du nombre d'acteurs, mais plus simple car nous disposons d'un ensemble de leviers pour agir.

◆ **Laurent POL, animateur**

En même temps peu importe la taille de la collectivité, il est possible de le faire.

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

Il est possible de le faire. Je dirais que cela marche pour diverses raisons : un travail de mobilisation des élus, une volonté politique, une articulation avec les services des associations et une implication des familles (des parents et des enfants eux-mêmes).

Par rapport à d'autres exercices de concertation menés dans d'autres domaines depuis le début de la mandature, nous avons vraiment mis l'accent sur cette implication des familles. Nous avons fait une enquête auprès de 2 000 parents. Nous avons fait des ateliers participatifs avec les enfants. Nous avons mis en fresque et en images leurs idées et propositions. Le dessin permet encore de percuter l'imaginaire des parents et des adultes, parfois surpris de voir la maturité et la réflexion des jeunes vivant dans cette ville, et qui en sont les futurs citoyens. En mélangeant tous ces ingrédients, nous arrivons à réaliser ce document, qui est la déclinaison parisienne de la stratégie nationale pour l'enfance, qu'évoquait la Défenseure des enfants, et qu'appelle de ses vœux le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Nous avons présenté au conseil de Paris ce document, il y a maintenant trois semaines.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela s'appelle « Faire le Paris des enfants ». Vous venez de le dire, nous parlons des enfants, mais on ne peut pas parler que des enfants quand nous mettons en place une politique pour qu'elle soit effective sur le territoire.

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

Alors ceci est la clé d'entrée que nous avons utilisée. Parler des droits de l'enfant est très mobilisateur. L'UNICEF a posé la question de la pauvreté et des droits de l'enfant. Cela a été très mobilisateur pour les politiques publiques. Cela n'a de sens que si ces actions à destination des enfants sont intimement conçues avec leur pendant vers les adultes et vers leurs parents. Nous avons trois registres d'action :

- les actions pour le bien-être et le développement de l'enfant ;
- l'accompagnement des parents dans leur fonction de parents ;
- et la ville bienveillante, laissant la place au jeu. La ville moins polluée, laissant la place au développement durable, où des espaces pour les enfants les familles, existent.

◆ **Laurent POL, animateur**

Nous parlions de proximité tout à l'heure avec la ville de Colomiers. Comment fait-on quand on est une collectivité de la taille de celle de Paris pour être proche des bénéficiaires, de ces actions ? Ceci est facile ou difficile ?

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

Je voudrais donner des exemples. Des choses très concrètes marchent.

En associant les enfants à l'élaboration de projets qui sont soumis au vote de jeunes de leur classe, ou de l'arrondissement, très concrètement vous redonnez du dynamisme. Vous ouvrez effectivement toutes ces strates de décisions très complexes, qui font qu'à un moment donné la participation des habitants et le fait de la subsidiarité n'est plus qu'un mot. Ce sont des actions très concrètes. Ceci est le travail avec les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, et les conseils des enfants et parents dans tous les établissements scolaires.

Nous avons beaucoup parlé de l'école depuis ce matin, et du contenu éducatif. La réforme des rythmes éducatifs en France est extrêmement importante pour le développement de l'enfant. Et puis existe ce chantier de relier les parents à l'école, afin qu'ils comprennent ce qui se passe à l'école, et qu'ils y sont associés.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ceci est la transversalité dans le plan dans le schéma qu'on établit en tant que collectivité, mais aussi transversalité dans les bénéficiaires, si je vous suis bien.

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

L'idée en un mot est d'avoir une politique universelle s'adressant aux enfants, aux parents parisiens et avec à chaque fois une attention particulière pour des publics plus vulnérables, plus fragiles, qui spontanément ne seraient pas venus vers nous : que pouvons-nous faire pour ce dernier kilomètre ? Quel effort supplémentaire faisons-nous ? Ce n'est pas une politique spécifique, mais une attention particulière au sein d'un dispositif. Nous créons 5 000 places de crèche, mais comment faisons-nous pour s'assurer que tous les parents en bénéficient ?

◆ **Laurent POL, animateur**

La France est comme on dit, spécialiste du « millefeuille administratif » des structures, des strates, des commissions, des élus, des intercommunalités etc. Ce que je remarque dans vos trois témoignages, déjà, est qu'il faut simplifier l'action pour la rendre plus claire et visible, rassembler et surtout faire preuve de bon sens. Il faut reprendre les différents maillons : les parents, la famille et tous les acteurs.

Nous l'avons dit donc : prise en compte, volonté politique, coordination, mise en place, transversalité. Afin que ces acteurs soient en phase avec ces politiques, que leurs actions soient les plus efficaces, un domaine est essentiel : la formation. Monsieur Boualem BENDALI, vous êtes directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération, qui n'est pas une municipalité, mais une agglomération. Vous avez récupéré la compétence ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Nous avons récupéré la compétence au 1^{er} septembre 2014. Nous l'avons fondu ainsi que la réforme des rythmes scolaires dans le dispositif général du périscolaire.

◆ **Laurent POL, animateur**

Qu'avez-vous fait en matière de formation ? Cela est très intéressant.

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

D'abord, pour débiter l'année, nous mettons en place un séminaire de rencontre, à l'image de ce qui se fait ici. 200 professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse interviennent auprès de 6 000 enfants tous les jours. Six heures de face à face pédagogique existent aux côtés des enseignants, avant, pendant et après l'école. Notre 12^e séminaire aura lieu le mercredi 31 août prochain. Dans ce séminaire, nous réunissons les vice-présidents qui s'occupent à la fois des sports, de la jeunesse, du périscolaire, autour d'un temps d'échange s'articulant autour d'une plénière et d'ateliers. Nous avons conçu un atelier spécifique autour de l'UNICEF avec Madame Christiane CLERC, présidente départementale de l'UNICEF. Nous avons la Journée des droits de l'enfant menée depuis de longues années, mais nous voulions aller plus loin. Avec Mesdames Lucia CAMPOS et Fanny BOUDIN, deux animatrices, nous nous sommes dit : nous avons 200 personnels. Est-ce que nous avons le même niveau de formation, d'information sur la Convention des droits de l'enfant ? Comment former nos animateurs ?

◆ **Laurent POL, animateur**

Quelle est leur vision de cette Convention internationale des droits de l'enfant qui pour certains peut être abstraite ? Quel regard ces professionnels portent-ils là-dessus ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Les animateurs professionnels portaient un regard bienveillant parce que comme leur nom l'indique, ce sont des professionnels. Mais ils se demandaient comment utiliser et porter au quotidien cette Convention internationale des droits de l'enfant, de manière ludique et attractive auprès des enfants. Nous avons mis en place des formations spécifiques : « compte sur tes 10 doigts, tes droits » etc. Nous avons des ateliers « de l'aide aux leçons ». Nous avons voulu aller plus loin que de l'aide aux leçons en créant des ateliers « citoyenneté ». Les enfants s'inscrivent à ces ateliers. Ils abordent de manière concrète les droits de l'enfant, mais aussi les droits à l'école. Nous nous sommes appuyés sur la formation de l'UNICEF, qui est d'ailleurs revenue à Montélimar former des agents pour lancer au quotidien des ateliers « citoyenneté » autour des droits de l'enfant.

◆ **Laurent POL, animateur**

Vous arrivez à toucher tous les publics ? Le fait de s'inscrire à ces ateliers existe peut-être le risque de ne pas toucher tout le monde ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Nous avons aujourd'hui 6 000 enfants scolarisés. Nous avons fait un comité de pilotage. Nous avons fait l'évaluation du PEDT récemment. Aujourd'hui, neuf enfants sur dix fréquentent les ateliers périscolaires. Nous pouvons dire très modestement, ou très prétentieusement, que nous avons pu faire découvrir la Convention des droits de l'enfant à 5 500 enfants. Cela ne s'arrête plus à une journée événementielle. Les professionnels et les enfants se sont emparés des droits de l'enfant. Ces derniers ont fait une fresque « tous différents » et « tous enfants dans un centre périscolaire ». Plein de choses émanent ensuite de projets très concrets, venant des enfants eux-mêmes.

◆ **Laurent POL, animateur**

Monsieur Boualem BENDALI, nous avons en France tapé sur ces fameux Temps d'Activité Périscolaire. Pour vous, collectivités, cela a été une véritable opportunité, une porte d'entrée ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Montélimar avait déjà les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole. Ces centres existent depuis 1973, ce n'est quand même pas une grande nouveauté. Prendre en charge les enfants avant, pendant, et après la classe et associer les enfants les familles et les enseignants à un dispositif global ce n'est pas récent. Nous allons nous appuyer sur ce dispositif qui existe et allons donner du sens à cette action. Les enfants choisissent une activité, soit sur le 16 – 17, soit sur le 17– 18. Ils doivent s'y inscrire pendant un trimestre. Si vous vous inscrivez à l'atelier « citoyenneté » tous les lundis, tous les lundis pendant un trimestre vous allez à cet atelier « citoyenneté » et vous y découvrirez un tas de choses.

◆ **Laurent POL, animateur**

Revenons-en aux formations que vous dispensez chaque année à tous les acteurs, tous les professionnels, cela a changé quoi ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Cela change l'implication. Cela donne des outils concrets aux animateurs professionnels pour aborder de manière ludique le sujet de la Convention internationale des droits de l'enfant qui est quand même un sujet complexe. Certains étaient très favorables et disaient : *oui. On a envie de faire des choses. Mais quoi ? Et comment ?* L'UNICEF dispose d'un ensemble d'outils très concrets et très simples à utiliser qui permettent d'aborder la thématique de manière à la fois ludique et éducative.

◆ **Laurent POL, animateur**

Simplifier et transposer, comme l'a dit tout à l'heure Madame Geneviève AVENARD, les textes. Rendre simple et claire cette Convention internationale des droits de l'enfant. La formation aussi à Colomiers est quelque chose d'essentiel ? On parlait d'accompagnement tout à l'heure.

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Cela a été essentiel pour nos structures, en maison citoyenne, structure périscolaire et centre de loisirs. L'ensemble de nos animateurs ont dans leur formation un accompagnement par Mohamed BOUTAHAR sur les droits de l'enfant, mais aussi sur ce qu'est que l'UNICEF. Le projet UNICEF fait partie du projet éducatif, mise en œuvre dans ces structures. Les enfants de Colomiers entendent parler dans l'année de l'UNICEF et des droits de l'enfant. Il existe des expositions dans les écoles et centres de loisirs. Cela ne dure pas uniquement le 20 novembre, mais toute l'année parce que en parlant des droits de l'enfant, nous parlons aussi du droit de citoyen de demain.

◆ **Laurent POL, animateur**

On distille tout au long de l'année.

◆ **Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers**

Je voulais rajouter que cela ne concerne pas que le personnel animateur. Nous avons formé le personnel des bibliothèques, de cantine – tout le personnel qui est en face-à-face avec les enfants. Cela avec l'appui aussi du comité UNICEF du 31 qui a été aussi d'une grande aide pour mettre en place cette formation. Il était important de le citer.

◆ **Laurent POL, animateur**

Pour vous les comités départementaux de l'UNICEF sont essentiels aussi bien à Colomiers qu'à Montélimar ? Ils font partie prenante dans le projet ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Je crois qu'il faut rendre hommage à Madame Christiane CLERC, présidente du Comité UNICEF de la Drôme qui est venue bousculer les collectivités (et qui le fait encore sur la Drôme) à adhérer au dispositif Ville amie des enfants. Quand on leur dit : *on n'a pas le temps*. Ils vous disent qu'il va falloir le prendre. Il faut rendre un bel hommage à Marielle FIGUET, vice-présidente déléguée à la jeunesse, Jean-Luc ZANON, Franck REGNIER, député-maire, qui ont été très volontaristes. Après, les services se mettent en ordre de marche pour faire en sorte que nous arrivions à des actions très concrètes qui fonctionnent.

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Ceci est une évidence. Nous sommes accompagnés par le Comité UNICEF de Haute Garonne. Je salue Ariane BOUZARDI, Gérard LAFONT et Jacques RAYNAL qui nous accompagnent régulièrement sur la ville. Cela permet d'être l'aiguilleur pour mener des actions, mais aussi d'avoir un regard extérieur parce qu'il est toujours difficile de s'évaluer dans ce que nous mettons en œuvre.

Nous avons particulièrement apprécié la venue d'Ariane-Matthieue NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France en début d'année, qui est venue voir l'ensemble des structures. Elle a visité la ville et a vu aussi comment notre projet éducatif et nos politiques jeunesse sportives culturelles étaient menés. Cela permet d'avoir un regard extérieur et de pouvoir s'évaluer. Même si en interne nous sommes critiques, nous sommes quand même relativement satisfaits de ce que

nous mettons en œuvre, que la population même exigeante, apprécie aussi. Avoir un référentiel extérieur est toujours positif pour progresser.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela permet d'aller plus loin. Sachez, collectivités, que l'UNICEF France peut vous accompagner. Nous parlions de formation interne aux collectivités, mais l'UNICEF France aussi peut vous appuyer. Ariane-Matthieue va nous en parler. Vous êtes chargée de projet Collectivités territoriales à l'UNICEF France. Ariane-Matthieue quel type de formation proposez-vous ? Existe celle destinée aux agents municipaux, mais vous avez décidé d'aller au-delà.

◆ **Ariane-Matthieue NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France**

Il existe la formation destinée aux agents des collectivités territoriales. Aujourd'hui, nous avons envie de passer à une nouvelle étape et de proposer une formation pour les élus des collectivités.

Il est important d'être formé à la question des droits de l'enfant parce que cette question souffre aussi de beaucoup d'a priori. Quand nous parlons des droits de l'enfant, nous ne savons pas très bien de quoi nous parlons. Nous ne savons pas comment participer à l'effectivité de ces droits dans les collectivités. L'idée est de développer une formation pour les élus, mais d'aller au-delà de l'engagement et de la sensibilisation des élus. C'est-à-dire, transmettre un savoir sur ce que sont les droits de l'enfant, d'accompagner les élus de ces collectivités à mettre en place et développer des projets. Il faut leur montrer le champ des possibles parce que, comme vous le rappeliez, beaucoup de choses sont faites dans les collectivités, mais nous avons du mal à aller sur des chemins que nous ne connaissons pas. L'idée de cette formation est d'ouvrir le champ des possibles et de mutualiser les bonnes pratiques, les innovations, d'échanger, d'avoir vraiment quelque chose de constructif qui permet à chaque élu de repartir dans sa collectivité avec de grands projets.

◆ **Laurent POL, animateur**

Parce que parfois l' élu nous l'avons dit, peut être moteur, mais peut aussi parfois être un frein non volontaire, mais peut-être dans sa méconnaissance des droits de l'enfant, en tout cas de ce qu'il peut faire. Cela peut être un frein parfois ?

◆ **Ariane MATTHIEUE NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France**

Il n'y a pas de mauvaise volonté. C'est-à-dire qu'aucun élu n'est contre les droits de l'enfant, il faut bien le rappeler. A défaut de connaissance, nous avons souvent du mal à savoir jusqu'où nous pouvons aller. Ce qui explique que parfois vous avez des élus un peu réticents sur la mise en place de nouveaux dispositifs. Notre rôle est donc d'accompagner.

L'objectif du partenariat Ville amie des enfants est d'accompagner les élus en leur montrant ce qui est possible de faire, d'accompagner les collectivités à aller plus loin, pour renforcer ce qui est déjà fait dans les collectivités, où beaucoup de choses se font. Je pense que, par la formation nous pouvons débloquer certaines choses, clarifier des points, montrer que les droits de l'enfant peuvent être effectifs et concrètement développés dans les villes.

◆ **Laurent POL, animateur**

Merci Ariane-Matthieue. Nous l'avons dit volonté politique, structuration sur le territoire, transversalité. Nous avons parlé des formations. Il faut que nous parlions de suivi, de coordination. Delphine, vous êtes conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois. Qu'avez-vous créé dans votre ville ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Nous avons créé un comité local des droits de l'enfant, en 2009, pour l'anniversaire de la Convention internationale, avec plusieurs objectifs : en faire un outil de plaidoyer pour la promotion des droits de l'enfant et un outil d'information à destination des habitants et usagers du service public de Fontenay-sous-Bois. Ce comité est composé justement de façon très plurielle : une élue (moi en l'occurrence), des agents, une juriste spécialisée en droit de l'enfant et des représentants de parents d'élèves. Nous avons aussi des ludothécaires qui sont présentes. Nous avons un ensemble d'acteurs assez large qui permet d'avoir une certaine transversalité.

◆ **Laurent POL, animateur**

Quel est le rôle de ce comité ? De penser ? D'agir ? De mettre en place des politiques ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

De penser, effectivement. Nous nous réunissons régulièrement autour de thématiques, d'actualités ou non. Pour les trois dernières, nous sommes tombés malheureusement sur des actualités brûlantes. Cela peut être, par exemple, autour de l'égalité fille – garçon. Nous avons eu par exemple dans un centre de loisirs un problème envers une agente, qui a subi des propos particulièrement homophobes et lesbophobes. Nous nous sommes saisi au sein de ce comité local des droits de l'enfant de ces différents sujets, afin d'en discuter avec l'ensemble acteurs que je vous ai cités tout à l'heure, et voir comment nous pouvons informer non seulement les agents mais aussi les enfants qui étaient confrontés à cette situation.

Il est aussi un outil d'actions concrètes. Il est chargé de faire vivre et de mettre en œuvre notre label « Ville amie des enfants ». Nous rédigeons également une lettre sur différentes thématiques. Dans cette lettre, chaque représentant de parent d'élève, élu, agent, a la parole sur le thème choisi. Cette instance met en place la semaine des droits de l'enfant que nous faisons chaque année au mois de novembre, qui se conclut par un festival. Cet évènement est très lourd à gérer.

◆ **Laurent POL, animateur**

Les personnes qui composent ce comité, ont du temps dédié ? Cela fait partie de leurs responsabilités de leurs fiches de poste, par exemple ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Cela dépend. Pour les agents, cela fait partie de leurs fiches de poste. Pour les agents extérieurs (l'avocate, la représentante de la FCPE) cela est bénévole. Ils font cela sur leur temps libre.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ceci est un observatoire ? Dans les documents que j'ai trouvés sur votre projet, vous parlez d'observatoire local.

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Cet observatoire local a fonctionné au moment où le comité local a été créé. Il ne fonctionne plus faute de moyens humains. Cela fait partie des difficultés que nous rencontrons à Fontenay-sous-Bois. Nous n'avons pas de lieu dédié à l'écoute et au recueil de la parole de l'enfant.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ceci est un manque pour vous ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Cela est un vrai manque. Nous sommes confrontés dans la mise en place de cet outil, à des manques de moyens humains et financiers. Sur une des lettres que nous avons faite sur la laïcité, nous avons décidé de récolter la parole de l'enfant pour l'intégrer à cette lettre. Nous nous sommes rendu compte que cela était extrêmement chronophage. Cela voulait dire : mobiliser les animateurs sur les temps périscolaires alors qu'ils ont déjà des activités mises en place. Avec la réforme des rythmes scolaires, nous avons du mal à mobiliser nos agents. Notre difficulté est de trouver un créneau sur : comment recueillir la parole des enfants ?

◆ **Laurent POL, animateur**

Il est important que nous parlions de ces difficultés. Nous parlons depuis tout à l'heure de choses qui fonctionnent, mais les difficultés peuvent être aussi la réalité du territoire. Nous sommes obligés de les prendre en compte. Vous êtes d'accord ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Tout à fait. Je me souviens au début de mon mandat (mais cela fait partie de mes aventures de jeune élue pleine de motivation) quand j'ai vu qu'il existe ce manque, je me suis dit : *on va faire un conseil municipal des enfants. C'est formidable. On va se faire aider par l'ANACEJ, etc.* Quand j'ai convoqué les agents pour leur dire cela, ils étaient en pleine réforme des rythmes scolaires. Je me suis dit : *bon je vais peut-être attendre un petit peu. Je vais peut-être revoir mes ambitions un peu à la baisse.* Nous allons essayer d'intégrer dans le temps des activités périscolaires, un atelier spécifique à la rédaction de la lettre qui existe déjà. Nous allons nous servir d'outils déjà existant, les activités périscolaires (plutôt que d'en créer un nouveau qui est très difficile vu la conjoncture actuelle) pour recueillir la parole des enfants.

◆ **Laurent POL, animateur**

Faire moins et mieux, c'est un peu cela ?

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

Exactement.

◆ **Laurent POL, animateur**

Merci en tout cas, Delphine FENASSE.

Est avec nous ce matin, une étudiante en Master 2 Management Territorial, Management de l'Innovation à l'IAE de Lille. Bonjour, Marie PELTIER. Avec un groupe d'étudiants, vous avez travaillé sur des dossiers de candidature au projet Collectivité amie des enfants. Comment cela s'est passé ? Racontez-nous cette étude. Qu'avez-vous fait ?

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Nous avons travaillé à étudier l'innovation dans les politiques publiques, que vous mettez en place, au sein des Villes amie des enfants. L'objectif était de voir comment vous répondiez aux besoins des enfants de manière innovante et d'en tirer des bonnes pratiques pour développer d'autres politiques.

Nous avons eu une trentaine de dossiers de candidature en attente d'être labellisés « Ville Amie des enfants » fournis par l'UNICEF France. Nous les avons étudiés. En parallèle, nous avons construit une grille de notation pour l'innovation. Nous avons caractérisé l'innovation selon : comment vous recueillez le besoin de mettre en place quelque chose ? Les enfants sont-ils adjoints au processus pour définir le projet ? Comment est défini le montage financier ? Nous parlions tout à l'heure de budget participatif, est-il mis en place, ou non ? Nous nous sommes demandé aussi comment cela avait été évalué. À qui cela profitait, si c'était seulement aux enfants ou aussi à leurs parents ? Certains projets ont eu un succès tel que cela a été ouvert sur d'autres collectivités, ou à d'autres échelons.

◆ **Laurent POL, animateur**

J'imagine qu'à l'étude de cette trentaine de dossiers, les motivations, la mise en place sur le territoire est très différente. Mais y a-t-il des choses qui rassemblent ces collectivités que vous avez pu étudier ?

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Il n'existe pas de projet modèle parfait que nous pourrions transposer tel quel d'une collectivité à une autre. Cela dépend du territoire, des personnes qui sont sur le territoire, des besoins des enfants spécifiques, etc. Par contre, ce que nous pouvons retrouver, qui est commun à l'ensemble des dossiers et qui a déjà été évoqué, est l'importance du portage politique. Il faut vraiment qu'existe une volonté du politique et des équipes pour proposer des projets innovants pour les enfants.

Il faut aussi une gouvernance qui soit ouverte aux enfants et à leur famille. Il faut considérer l'enfant comme acteur au sein des politiques qui le concernent. Il faut aussi évaluer. Ceci est très important, parce que les besoins évoluent au fur et à mesure des années. Il est important de questionner à chaque fois ce qui est mis en place avec les bénéficiaires.

◆ **Laurent POL, animateur**

Le suivi du projet est absolument fondamental.

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Il est très important. Nous interrogeons les enfants souvent au début pour voir s'il existe un besoin, pendant que nous mettons en place l'action et à la fin pour voir si nous la maintenons ou si nous la faisons évoluer.

◆ **Laurent POL, animateur**

En tout cas, ce qui est intéressant dans l'étude menée à l'IAE de Lille est qu'il n'existe pas de modèle type. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise façon de faire, mais des points sont à voir. L'idée est un peu cela. Vous avez dégagé ces axes sur lesquels nous pouvons travailler ?

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Tout à fait. Comme je l'ai dit, il faut savoir s'adapter à chaque fois au territoire et aux enfants.

◆ **Laurent POL, animateur**

Il existe aussi dans les résultats de cette étude, une partie sur les différentes phases d'action et de mise en place des projets. Vous pouvez nous raconter cela ?

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Nous nous sommes aperçus que pour mettre en place une politique innovante quatre étapes sont nécessaires. La première étape est celle de motivation on va dire, où nous nous apercevons qu'un besoin n'est pas satisfait et qu'il faut mettre quelque chose en place.

La deuxième étape est la créativité, l'inventivité. Comme nous voulons proposer de nouvelles choses, il ne faut pas nous mettre de limites. Il faut vraiment innover, être ouvert au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, et de proposer de choses nouvelles. Le rôle des managers est très important pour dire aux équipes qu'ils ont justement le droit de nous proposer de nouvelles choses et qu'ils ont éventuellement le droit de se tromper.

Ensuite, nous testons. L'innovation est aussi un risque. Nous faisons des brainstormings, etc. où nous proposons tout ce qui nous passe par la tête, qui pourrait agir en faveur des enfants.

◆ **Laurent POL, animateur**

Il faut de l'audace et ne pas avoir peur de proposer des choses qui sortent du cadre, pour ensuite revenir à quelque chose d'un peu plus raisonnable, de possible à mettre en pratique ?

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

Ceci est l'idée. Si nous ne sortons pas du « cadre » nous ne présenterons pas de nouvelles choses qui pourraient correspondre aux enfants. La troisième étape consiste à mettre en place le projet et la politique. Enfin la dernière étape, est d'évaluer, de théoriser et de montrer la plus-value que le projet a pu apporter aux enfants.

◆ **Laurent POL, animateur**

Si vous voulez retrouver ces éléments, évidemment on vous les donnera. Marie est là. Vous pourrez en discuter avec elle. Il y aura d'ailleurs après cet échange, un temps d'échange. Merci Marie.

Je voulais terminer cet échange avec Damien CAREME. Nous parlons de vous depuis ce matin. Vous êtes le maire de la commune de Grande-Synthe, dans le Nord de la France. L'effectivité des droits de l'enfant sur votre territoire a pris un sens totalement différent finalement, même si l'envie et la finalité reste les mêmes. Vous avez été confrontés et êtes confrontés à une situation un peu particulière sur votre territoire.

◆ **Damien CAREME, maire de Grande-Synthe**

Nous sommes confrontés à une situation qui nous est tombée dessus en six mois. Nous avons l'habitude d'accueillir sur notre territoire une soixantaine de réfugiés qui étaient de passage. Nous sommes à une quarantaine de kilomètres de Calais, ces réfugiés stationnaient sur un terrain pour rentrer dans des camions la nuit afin de rejoindre la Grande-Bretagne en 24 ou 48 heures.

En août dernier, le port de Calais a été complètement bloqué. Cela a conduit à un embouteillage de ces réfugiés qui attendaient le passage vers la Grande-Bretagne. De 60 au mois de juillet, nous avons atteint 2 800 réfugiés au mois de décembre, sur ce même terrain qui n'était pas destiné à recevoir autant de personnes. Cet endroit est devenu un marécage de boues. Ceci était complètement inhumain. En octobre – novembre, voyant que la situation allait dégénérer sur le plan humanitaire, nous avons décidé avec l'expertise Médecins sans Frontières de créer un camp aux normes du Haut-Commissariat aux réfugiés pour accueillir dignement ces 2 800 personnes arrêtées sur notre ville.

◆ **Laurent POL, animateur**

Quand nous sommes à la tête d'une commune comme la vôtre, que nous disons-nous ? Nous avons l'impression d'être sur un terrain complètement désastreux comme certains camps que nous pouvons voir en Afrique ou dans d'autres pays qui sont dans ces situations ?

◆ **Damien CAREME, maire de Grande-Synthe**

C'était même pire que cela. Les ONG Médecins du Monde, Médecins sans Frontières ou d'autres, qui interviennent sur le camp disaient, que c'était la pire situation qu'ils avaient vue à travers le monde.

En France, nous ne sommes pas prêts à accueillir des réfugiés. Enfin, nous n'imaginions pas qu'un jour nous serions confrontés à cette situation. Que faire ? Nous n'avons pas d'autre choix que de réagir. Et c'est aussi ce qu'a décidé de faire Anne HIDALGO avec Dominique VERSINI ici à Paris, parce que ces

personnes sont là, on les empêche d'aller en Angleterre. On ne peut pas les reconduire dans leur pays qui est en guerre, les conventions internationales nous en empêchent.

Un dispositif de centre d'accueil et d'orientation a été mis en place en France, mais les réfugiés ne souhaitent pas forcément s'y rendre tout de suite. Il faut un temps de réflexion pour pouvoir se rendre dans ces CAO. Et pendant ce temps, il faut bien que nous puissions leur offrir un minimum de dignité en termes de conditions sanitaires. Il y avait 20 douches et 20 toilettes pour 2 800 personnes.

Aujourd'hui, nous avons résolu ces problèmes, et un certain nombre de maladies qui avaient fait leur apparition sur le camp comme la gale, ont disparu depuis que nous avons ouvert ce camp au mois de mars dernier. L'autre situation qui nous préoccupait très rapidement, était la présence de plus de 300 enfants parmi ces 2 800 réfugiés sur le camp. Je n'acceptais pas de voir cela sur ma commune. J'ai très vite baptisé ce camp de « camp de la honte ». Cette situation ne pouvait pas perdurer. Cette problématique des réfugiés, des migrants, des exilés, peu importe comment nous les appelons, est compliquée.

◆ Laurent POL, animateur

Nous savons que, dans le débat public français, cette question est très sensible, surtout en ce moment. Vous prenez un parti pris ? Vous vous êtes dit : *peu importe ce qu'on dit. Peu importe ce qu'on pense.*

◆ Damien CAREME, maire de Grande-Synthe

Complètement. Nous n'avons pas hésité très longtemps. Nous avons beaucoup discuté. Quand j'ai dit à mon directeur de cabinet que j'allais faire un camp, il m'a dit : *mais tu es fou !* Mes collaborateurs les plus proches me disaient cela aussi. Nous nous sommes vite ralliés à cette idée car nous n'avions pas le choix. Aucune autre solution ne s'offrait à nous. Il a fallu transgresser les règles, et pousser un peu les limites. Mais nous l'avons fait. Nous avons montré que cela était possible.

Le camp a ouvert le 7 mars. En quatre mois de fonctionnement, il n'y a pas eu d'appel d'air. Ceci était un peu la crainte de tout le monde, comme nous avons construit un camp, les réfugiés allaient arriver par milliers sur le camp. Cela n'a jamais été le cas puisque depuis des années nous mettions en place un certain nombre d'abris à la disposition de la soixantaine qu'ils étaient à l'époque. Cela continue à passer quand même vers l'Angleterre par la Belgique, par Rouen, Cherbourg et d'autres villes de la côte de la Manche. Le jour du déménagement vers le nouveau camp, les réfugiés étaient 1 300. Hier, ils étaient 795 sur le camp, dont 135 enfants.

Depuis le début, la problématique des enfants nous a préoccupés. Je dois remercier l'UNICEF pour son expertise qu'elle nous a apportée sur : comment nous pouvions prendre en compte ce problème ? Comment accompagner le problème des enfants ? Beaucoup de choses ont été mises en place, depuis, de manière inclusive, comme le disait la Défenseure des droits de l'enfant, tout à l'heure. Les enfants sont depuis une quinzaine de jours scolarisés, pour ceux qui l'acceptent. Sur les 135 enfants, une quarantaine a accepté d'être scolarisée dans des écoles ou le collège de la ville. Nous amenons par navette les enfants à l'école de musique, dans les salles de spectacles pour qu'ils assistent à des spectacles. Nous essayons de créer ce lien entre la population et les réfugiés de ce camp.

◆ **Laurent POL, animateur**

La question de cet échange de bonnes pratiques est : comment assurer l'effectivité des droits de l'enfant ? Comment fait-on quand on est dans votre situation, dans ces camps ? Comment l'UNICEF vous a accompagné dans la mise en place de cette effectivité ? Cela ne s'était jamais fait, et n'est pas, appelé à se généraliser. Il s'agit d'un partenariat exceptionnel qui a été mis en place. Qu'a-t-on fait pour vous ? Comment vous a-t-on accompagné ?

◆ **Damien CAREME, maire de Grande-Synthe**

L'UNICEF a sorti la semaine dernière un rapport qui a fait grand bruit dans la presse sur « les camps du Nord » sous l'angle des droits des enfants, sur ces lieux que sont la jungle de Calais ou le camp de Grande-Synthe. Ceci est un certain nombre de points de vigilance. Pour cela, nous ne sommes pas seuls. L'UNICEF n'est pas seul. Nous avons un réseau d'acteurs qui sont aujourd'hui sur le terrain : les O.N.G. Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, Gynécologie sans Frontières, Dentiste sans Frontières. Nous avons des acteurs du monde socio-médico-éducatifs qui interviennent sur le camp.

52 associations interviennent sur le camp. Depuis le mois d'août de l'année dernière, entre 5 et 6 000 bénévoles se sont succédé sur le camp. Il faut mettre tout cela en cohérence et avoir quelque chose de transversal. Nous avons repéré des choses anormales sur le camp, et nous développons un dispositif permettant de travailler sur les cas. J'ai refait le point la semaine dernière avec deux représentants de l'UNICEF sur la commune (dont le sociologue qui avait observé les choses sur le terrain) et nous n'avons pas de cas de sévices sexuels etc. parmi les enfants présents, peu sont des mineurs isolés. Il s'agit de familles. Les 135 enfants présents, sont avec les parents sur le terrain.

◆ **Laurent POL, animateur**

Si j'avais envie de se terminer avec vous Damien CAREME cet échange de bonnes pratiques, c'est parce que je trouvais que la situation que vous traversez, résumait tout ce que nous avons dit.

C'est-à-dire, cela part d'un politique qui dit : bon maintenant avec mon équipe, il faut que nous réagissions. Que fait-on ? Quels sont les besoins ? Quels acteurs mobilisons-nous ? Comment les coordonnons-nous ? De quelle manière faisons-nous pour que ce soit transversal ? Comment évaluons-nous cela ?

Ma dernière question est : quand on travaille dans l'urgence comme chez vous dans un camp, comment travailler pour que ces enfants dans ces camps soient scolarisés normalement tout au long de l'année ? Comment assurer l'effectivité des droits de l'enfant quand nous sommes dans une situation normale et une situation de crise ?

◆ **Damien CAREME, maire de Grande-Synthe**

La situation exceptionnelle dans la collectivité a été gérée par quelques personnes. Mon directeur général des services, mon directeur du cabinet, et le directeur du service technique, ont beaucoup œuvré à la création du camp, à l'accompagnement avec les associations et les O.N.G.

Les relations avec l'État n'ont pas été simples. A côté de moi, toute mon équipe, mon adjointe à l'Education, mon adjointe à l'Enfance, les services, le directeur des services et des structures, continuent à mener ces actions au quotidien. Ce sont des élus et des professionnels de qualité qui continuent leur

travail au quotidien. Nous avons créé au mois d'octobre dernier le conseil municipal des jeunes. Nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives. Nous avons alloué un budget participatif, mais je ne savais pas qu'une part pouvait être réservée à des projets pour les enfants. Ce budget nous l'avons ouvert à tout projet, à toute la population. Au mois de septembre, les plus de 16 ans voteront ce budget participatif. Nous continuons nos politiques et cohérences.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce que disait Geneviève AVENARD tout à l'heure, au sujet du regret que les collectivités ne soient pas associées. Je pense que la solution de beaucoup des maux que nous rencontrons dans la société, passe par les collectivités. J'étais le 4 décembre dernier, au côté d'Anne HIDALGO et de 700 maires à travers le monde pour la lutte contre le changement climatique. Je pense que le sujet des réfugiés est une question centrale aujourd'hui. Des choses ont été adoptées au Conseil de l'Europe le 30 mai dernier, le pacte d'Amsterdam sur les villes durables de demain dans lequel existe une ligne sur l'inclusion des migrants et des réfugiés dans les villes. Ce pacte sera soumis à Quito dans le cadre du « Programme habitat III » des Nations unies. Cette problématique des réfugiés est maintenant indispensable. Nous avons aujourd'hui que les prémices de ce qui va se passer dans quelques années. Ces réfugiés climatiques vont venir dans un pays ou sur un continent, où finalement il fait bon vivre. Ce n'est pas le fait que nous mettons des lieux à disposition, mais vraiment la qualité de vie et la liberté que nous avons, qui crée cet appel d'air.

◆ **Laurent POL, animateur**

Merci Damien carême.

Pour terminer cette table ronde, la question était : quelles conditions favorables pour l'effectivité des droits de l'enfant au niveau local ? Je vous demande un mot chacun. Une de ces conditions qui pour vous, vous semble majeur.

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

L'action.

◆ **Delphine FENASSE, conseillère déléguée aux actions périscolaires de Fontenay-sous-Bois**

La volonté

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

L'engagement des élus.

◆ **Mohamed BOUTAHAR, responsable du service Vie des quartiers à Colomiers**

Le facteur humain.

◆ **Sylvain LEMOINE, directeur de Cabinet de Dominique VERSINI, adjointe au Maire de Paris**

La participation.

◆ **Marie PELTIER, étudiante en Master 2 « Management Territorial, Management de l'Innovation » à l'IAE de Lille**

La concertation.

◆ **Ariane MATTHIEUE NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France**

L'engagement non seulement des élus, mais aussi des personnels.

◆ **Damien CAREME, maire de Grande-Synthe**

Le courage.

Échanges avec la salle

◆ **Laurent POL, animateur**

Vous ne vous êtes pas concertés. Tous les mots sont là : volonté politique, réponse adaptée, contexte local, mise en œuvre, mobilisation, cohésion.

À vous la parole maintenant, si vous avez envie de réagir, d'intervenir, de poser des questions, de dire que vous n'êtes pas d'accord aussi. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

◆ **Rosine Girard, présidente du comité UNICEF du Var**

Je fais beaucoup de plaidoyer dans les écoles. Je me rends compte que cette belle institution qu'est l'Education Nationale ne participe pas beaucoup à la Convention internationale des droits de l'enfant. Je sais que le rôle de l'Education Nationale est d'enseigner, mais cette institution est très proche des enfants. Du fait qu'il existe pas mal de problèmes à l'école, en particulier au niveau de la violence et du harcèlement, je suis étonnée que l'Education Nationale ne se penche pas davantage sur ces problèmes. Je me demandais si les collectivités et l'UNICEF ne pourraient pas s'associer pour se rapprocher du Ministre de l'Education nationale, pour lui demander d'intégrer dans ses nouveaux programmes de la rentrée, des interventions d'enseignants ou autres sur ce problème du harcèlement des enfants dans l'école, qui fait partie des articles de la Convention des droits de l'enfant.

◆ **Laurent POL, animateur**

Je ne sais pas si quelqu'un ici peut répondre à cette question.

◆ **Ariane MATTHIEUE NOUGOUA, chargée de projets Collectivités territoriales à l'UNICEF France**

Juste quelques éléments de réponse, mais je partage votre constat. Il existe un accord-cadre entre l'UNICEF et l'Education Nationale qui permet au réseau bénévole d'intervenir en milieu scolaire. Des choses sont perfectibles. L'accord sera renégocié. Cela est négocié très localement pour la mise en place de ces interventions. En tout cas, un cadre aujourd'hui existe. Il ne faut pas hésiter à s'en prévaloir pour

inciter les responsables académiques au développement d'interventions en milieu scolaire, pour parler aux enfants de leurs droits.

◆ **Catherine CLOUSCARD-MARTINATO, adjointe au maire, déléguée à l'Education**

Nous avons eu un exemple sur Colomiers. Je pense que c'est là aussi où les élus engagés et les membres de l'UNICEF doivent être attentifs à ce qui se passe sur le territoire. Nous avons une classe engagée dans un concours départemental pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Du fait que cette classe a été lauréate de ce concours, nous avons décidé de faire le thème de la lutte contre les discriminations, le thème de notre année UNICEF, et de mettre en avant cette action qui a été menée. Nous l'avons ensuite déclinée autour de « tous différents, tous égaux ». Cela a été récupéré par l'ensemble des structures collectives ALAE, centre de loisirs, maison citoyenne, et par d'autres écoles. Un grain de sable finit par faire boule de neige. Je pense que le rôle des élus auprès des agents territoriaux, est de détecter toutes les initiatives portées par l'Education Nationale ou autres qui peuvent faire valeur d'exemple, et de les valoriser.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ceci est en tout cas un rôle complémentaire parfois palliatif, ou pas, avec l'Education Nationale. Monsieur Boualem BENDALI ?

◆ **Boualem BENDALI, directeur de l'Enfance et de la Jeunesse à Montélimar Agglomération**

Je pense qu'un outil extrêmement intéressant aujourd'hui est les équipes de professionnels. Cela dépend des collectivités. Beaucoup de choses se sont mises en place, notamment au niveau du programme de l'UNICEF « Droits dans l'école » entre les enseignants et les équipes périscolaires. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de projets qui se font à la fois sur le temps d'enseignement, et qui continuent sur le temps périscolaire. Nous arrivons à faire travailler les enseignants et les animateurs professionnels autour de ces questions. Il existe une entrée pour les collectivités qui est assez simple : vous avez vos professionnels qui peuvent impulser dans chaque école cette dynamique.

◆ **Laurent POL, animateur**

Autre réaction ?

◆ **Stéphane MAHEU, directeur des politiques éducatives, jeunesse et sports à Enghien-les-Bains**

Je remercie la pertinence de l'UNICEF qui renouvelle le titre Ville amie des enfants après chaque mandat municipal. Cela est pertinent, car quand nous refaisons un dossier, nous sommes obligés de remettre en cause notre pratique. Ceci est une véritable torture positive, je voulais vous remercier pour cela.

Je voulais vous remercier Monsieur le maire, parce que l'homme révolté de Camus, je l'ai retrouvé aujourd'hui. Merci. Cela me donne envie de revoter.

Quelle évaluation pouvons-nous faire aujourd'hui au bout de deux ou trois ans ? Une bonne chose ? Une mauvaise chose ? Avec les enseignants, je n'arrive pas à travailler. Il faut trouver les bons animateurs. Une journée de sensibilisation n'est pas une journée de formation avec l'UNICEF ou avec d'autres. Nous avons encore beaucoup de choses à construire. Le chantier est énorme. L'Education Nationale représente 24

heures par semaine. Les enfants passent plus de temps dans les structures périscolaires et extrascolaires qu'à l'école. La communauté éducative aujourd'hui est sûrement plus importante dans les collectivités territoriales. 80 % des communes ont un PEDT. Des PEL ou des projets éducatifs, quasiment maintenant toutes les communes en ont. Le budget de l'éducation est quasiment le premier budget, forcément rien qu'en masse salariale. Que fait l'État par rapport à cela ? Nous sommes obligés de travailler en transversalité (cela est une évidence), avec les services sociaux, culturels, et sportifs. Nous avons de moins en moins d'agents. L'inventivité est là. Merci.

◆ **Laurent POL, animateur**

Merci à vous. Quelqu'un veut réagir ? Merci à vous tous. Bravo pour vos actions. Nous avons essayé de ressortir des bonnes pratiques pour les partager avec vous. Cela va durer toute la journée jusqu'à ce soir. Merci à vous d'avoir participé à cet exercice.

Avant d'aller déjeuner dans les grands salons, nous allons faire un petit point d'étape sur la situation du réseau Ville amie des enfants. Puis, nous procéderons à la remise du titre de Ville amie des enfants, pour les nouvelles communes qui rejoignent le réseau.

LA VIE DU RESEAU DES COLLECTIVITES AMIES DES ENFANTS

◆ Laurent POL, animateur

Pour effectuer cette remise de prix, je vais demander à François LEONELLI de venir nous rejoindre ainsi qu'Agnès LE BRUN, membre du bureau exécutif de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités.

◆ Agnès LE BRUN, membre du bureau exécutif de l'Association des maires de France

Mesdames et Messieurs, chers collègues, Messieurs les directeurs de structures, Monsieur le directeur honoraire, cher François LEONELLI qui a été à l'initiative extrêmement acteur. Je salue particulièrement la délégation coréenne présente aujourd'hui, qui est très impliquée dans ce qui nous occupe. Je suis vice-présidente de l'Association des maires de France, et à ce titre, j'ai honneur et le plaisir de représenter Monsieur BAROUIN, pour la remise des prix aux collectivités lauréates. Ce n'est pas cependant un trophée au sens où nous l'entendons habituellement, mais plutôt une reconnaissance du travail vraiment actif et très impliqué des collectivités en faveur de l'enfance, en partenariat avec l'UNICEF.

Je m'autorise une très légère anecdote. Je suis maire de Morlaix, dans le Finistère, où chaque année, les élèves de CM2 reçoivent un dictionnaire. J'expliquais à un élève qu'aujourd'hui j'étais avec vous. Il m'a dit : *mais si vous allez à la remise des prix pour les Villes amies des enfants, ça veut dire qu'il y a des villes qu'ils ne sont pas amies des enfants.* J'ai trouvé cette interrogation amusante et en même temps très pertinente, comme souvent venant des enfants. Je crois que toutes les collectivités ont naturellement en charge, ne serait-ce que par leur compétence exercée par la responsabilité du premier degré, une partie en tout cas de l'enfance. Je suis arrivée à la fin de la table ronde. J'ai entendu parler notamment des temps d'activités périscolaires. Ce n'est non pas la périphérie de l'essentiel de la compétence de la collectivité, mais toutes les activités dans le cadre d'un projet d'action municipale, de vision politique, que nous avons pour l'ensemble des générations des administrés dont on a la charge, qui fait la différence. Je voudrais souligner la qualité des projets.

Ceci est un ancien partenariat. Le président PELISSARD y était extrêmement attaché, et le président BAROIN y est tout aussi attaché. Je crois qu'il est important d'une part, de valoriser ce que chaque collectivité fait, et d'autre part, de mettre en commun pour que les échanges soient fluides entre les collectivités. Il faut tout faire pour que l'enfance soit réellement « inclusive » dans notre société, et pas seulement une valeur ajoutée, une variable d'ajustement, un alibi moral etc. Le citoyen enfant doit avoir sa place dans le cadre, de ce que j'aime appeler cette fraternité territoriale, qui est très importante sur notre territoire national, et dont les maires et les élus sont la première incarnation. C'est avec beaucoup de plaisir que je vais remettre ces prix. Merci beaucoup.

◆ Laurent POL, animateur

Merci Madame LE BRUN. Juste avant de faire ce point d'étape sur la vie du réseau, nous allons appeler une par une les collectivités et le président du comité UNICEF départemental concerné.

Le titre Ville amie des enfants au titre de l'année 2015/2016 est remis aux représentants des Villes lauréates suivantes : Arques (62), Elbeuf-sur-Seine (76), Fondettes (37), Grande-Synthe (59), Moissac (82), Raismes (59), Saint-Laurent-du-Var (06), Six-Fours-les-Plages (83), Ussel (19), Vence (06), Villeneuve-Loubet (06), Vitry (35).

Après ces remises de prix, faisons un point d'étape. Je vous le disais tout à l'heure, quand nous faisons partie d'un réseau, non seulement il existe ce sentiment d'appartenance, mais nous avons aussi besoin de savoir avec qui on peut travailler et de quelle manière. Julie ZERLAUTH-DISIC voulait vous parler un peu de la vie de ce réseau Collectivité amie des enfants.

Je remercie Agnès LE BRUN et François LEONNELLI pour cette remise.

Intervention de Julie ZERLAUTH-DISIC, responsable du service des Programmes Plaidoyer France à l'UNICEF France



Bonjour à tous. Je suis ravie de vous voir aussi nombreux aujourd'hui. Ceci est vraiment un grand plaisir. Je voulais avant de partir déjeuner vous faire un tout petit point d'actualité et vous présenter quelques documents que vous avez dans vos pochettes. Vous avez vu qu'elles étaient bien garnies. Je souhaite vous apporter quelques bonnes nouvelles et nouveautés. Vous entendrez parler cet après-midi de certaines choses, mais je vais vous les annoncer en avant-première.

La première bonne nouvelle est liée à notre programme de formation citée ce matin par Monsieur Sébastien LYON « faire vivre les droits de l'enfant au quotidien ». Certaines collectivités l'ont déjà testée. Ce sont les soldes d'été, nous faisons donc une promotion sur les deux formations qui auront lieu en septembre et en décembre. Nous avons réussi à négocier avec notre partenaire IFAC, la baisse du prix de la formation. Nous vous octroyons une réduction de 400 € sur le tarif des deux jours de formation. Cela revient à une formation à 440 € par personne pour deux jours de formation. Compte tenu de la qualité de cette formation, son prix devient complètement accessible. Je vous rappelle que cette formation a été créée avec l'IFAC. Elle concerne les agents des collectivités territoriales, quel que soit leur niveau d'implication. Cette formation sur deux jours est extrêmement active. La formation est adaptable et adaptée au contexte professionnel et à la mise en pratique immédiate des droits de l'enfant. Pour les collectivités qui l'ont testée, nous pouvons dire que cela fonctionne très bien. Donc n'hésitez pas. Vous avez le petit dépliant dans votre mallette. Notre objectif est que cette formation soit vraiment dispensée au plus grand nombre possible. Cette promotion est faite pour cela. Comment peut-on la diffuser au maximum pour qu'elle puisse profiter à un maximum d'agent dans les mois et les années qui viennent ? Nous sommes en train de densifier notre offre de formation et d'autres modules arriveront.

Ensuite, nous avons depuis un an réorganisé notre direction, vous l'avez sans doute vu dans la signature des mails. Nous sommes aujourd'hui un pôle comprenant trois activités : le partenariat avec les Villes amies des enfants, l'engagement des jeunes et les actions éducatives. Cette réorganisation a du sens. Elle est pertinente et nous a permis depuis un an de nous reposer la question de cette cohérence entre ces différentes activités et d'aboutir à un projet nouveau et innovant aboutissant à la rentrée à une nouvelle offre d'engagement et d'actions éducatives pour les enfants et les jeunes. Cette nouvelle offre d'engagement va nous et vous permettre d'accompagner les jeunes dans leur engagement aux côtés de l'UNICEF dès l'âge de six ans. A partir de six ans, vous pourrez dans les structures périscolaires, dans les écoles, ouvrir des clubs UNICEF. Nous doterons ces clubs UNICEF de matériel pédagogique pour mener des actions éducatives tout au long de l'année avec les petits à partir de six ans et jusqu'à l'âge de 26 ans. Ceci est une grande nouveauté et une énorme ouverture. Cette demande émanait des collectivités. Je pense que ceci est une évolution vers laquelle nous devons aller. Cela va être possible à partir de la rentrée. Nos Jeunes ambassadeurs étaient au lycée, à partir de maintenant ils seront aussi tout-petit, puisque tout jeune qui sera dans un club UNICEF deviendra de fait un Jeune ambassadeur. Ce sera valorisant pour eux et pour leurs engagements. Ces Jeunes ambassadeurs à partir de six ans évolueront au fur et à mesure de leurs engagements avec des outils pédagogiques nouveaux. Ces derniers seront présents sur une plate-forme en ligne qui va ouvrir au mois d'octobre, qui s'appellera « My UNICEF ». L'enfant doit se reconnaître dans « My UNICEF ». Il peut aller chercher lui-même de la documentation. Il peut partager son envie de mener des projets avec d'autres au sein de son club ou avec ses autres camarades de jeunes ambassadeurs. Tout cela arrive. Nous sommes dans les starting-blocks depuis quelques semaines mais là, de plus en plus parce que la date approche. Nous sommes en train de produire des contenus. Je trouvais plus sympathique de vous l'annoncer comme cela, plutôt que de vous envoyer un mail le 1^{er} septembre, et que vous découvriez cela de façon trop impersonnelle.

Nous avons de nouveaux partenaires avec lesquels nous avons tissé des liens forts et qui nous ont aidés justement à développer cette offre nouvelle. Laissez-moi vous en citer certains.

QWANT JUNIOR est un moteur de recherche pour enfants complètement sécurisée, qui sera intégré à la plate-forme « My UNICEF ». Nous avons adhéré à leurs valeurs et ils adhèrent aux nôtres.

MAGIC MAKERS est une société offrant aux enfants la possibilité de découvrir le codage informatique. Nous sommes en train de concevoir avec eux un projet pour l'automne. Il s'agit de petites histoires animées que les enfants pourront coder eux-mêmes dans les centres de loisirs, s'ils sont équipés en informatique, ou chez eux pour créer une histoire en lien avec les droits de l'enfant.

PLAY INTERNATIONAL est une s'association qui sensibilise les enfants à travers le sport. Nous allons développer avec eux des kits de sensibilisation des enfants par le sport. Nous nous sommes rendus à leur rencontre nationale et à leur formation de formateurs il y a quelques semaines. Ceci est vraiment formidable. C'est une nouvelle façon d'aborder les droits et toutes les questions avec l'enfant, à travers le jeu sportif. Nous allons développer des outils avec eux dans les mois qui viennent.

Et puis AUZOU, l'éditeur jeunesse, avec qui nous venons de créer un Kamishibai, le théâtre japonais, qui sera le premier outil destiné à la sensibilisation des maternelles, à partir de quatre ans. Cela relate l'histoire d'Estéban et Charlie, deux enfants qui fuient la grande dispute. Ces deux enfants sont accueillis dans un pays où on va leur permettre d'accéder à l'éducation, aux soins etc. Ce théâtre permet d'aborder ces questions parfois difficiles avec les tout-petits à partir de quatre ans. AUZOU est présent aujourd'hui pour vous présenter ce nouvel outil. Vous aurez une offre de lancement du Kamishibai (en sachant que nos comités seront également dotés de ces outils pour animer des sessions de sensibilisation dans vos structures périscolaires, si vous le souhaitez).

Enfin, nous vous avons offert ce livre qui est un projet mené avec le Livre de poche, sorti le 11 mai dernier. Il s'agit d'un recueil de nouvelles rédigées par des écrivains contemporains qui ont accepté de les écrire spécifiquement sur leurs souvenirs d'enfance. Ce livre est préfacé par Catherine DOLTO, maintenant une habituée des collaborations avec l'UNICEF. Nous avons souhaité vous l'offrir parce que nous trouvons important de marquer nos rencontres. N'hésitez pas à lire ce petit livre. Les textes sont vraiment de bonne qualité et vous passerez un très bon moment sur les plages ou en montagne cet été à le dévorer.

Je vous souhaite un très bon appétit. N'hésitez pas à rendre visite à nos partenaires dans le marché aux bonnes pratiques. Un stand UNICEF est également tenu par le Comité de Paris car la ville de Paris nous autorise pour la première fois à vendre des produits UNICEF. Vous pourrez ramener des petits souvenirs à la maison. Merci beaucoup.

Bonnes pratiques 2 : comment sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits de façon innovante ?



◆ Laurent POL, animateur

Nous avons des intervenants et actions passionnants à découvrir. Ce matin, nous avons passé en revue les différentes « techniques » pour que les droits de l'enfant sur vos territoires puissent être mis en action et produire l'effet désiré. Nous avons parlé de volonté politique et de transversalité des actions. Ce midi, certains m'ont dit : *oui mais ça, ce dont on a parlé ce matin c'est le meilleur des mondes, parce que parfois sur le terrain c'est un peu plus compliqué*. Comme nous l'avons dit ce matin, il n'existe pas de manière royale de travailler, ni d'exemples et de lignes imposées fixes. Ce sont des échanges. Nous essayons d'aller toujours plus loin et de toujours mieux faire. Rien n'est impossible. Parfois cela prend du temps. Je vous assure que cela est réalisable. Certains l'ont fait. Je suis sûr que sur vos territoires cela est tout à fait possible avec parfois un peu plus de temps. Je sais aussi qu'il s'agit aussi d'une question de moyens.

Cet après-midi, nous allons nous focaliser sur la sensibilisation des enfants à leurs droits. Comment sensibiliser les enfants à leurs droits de manière innovante ? Nous sommes dans des choses remarquables, essayons de nous en inspirer. Essayons d'aller un peu plus loin.

Pour en parler avec nous, cet après-midi : Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy (78). Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la ville de Nogent-sur-Marne (94). Sébastien LYON, directeur général de l'UNICE France et Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France.

Que veut dire « de manière innovante » ? Qu'entend-t-on par là ? Sébastien, quand nous disons innovation, nous pensons à quoi ?

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Nous pensons à : inventer des moyens nouveaux, que ce soient des outils, des approches, des volontés pour aller dans un sens nouveau pour les enfants. Nous pouvons passer par plein de choses très différentes. Je crois que l'innovation commence toujours par quelque chose de très concret et très réel. Quand nous voulons innover, il faut d'abord se demander de quoi les enfants ont besoin. L'innovation passe toujours par une analyse du besoin très proche, très terre à terre de se dire : *voilà. De quoi on a besoin, qui ferait que les choses aillent mieux ?* Je vois ainsi l'innovation.

◆ **Laurent POL, animateur**

Quelque chose de très terre à terre. Hier ou avant-hier les médias ont parlé d'une étude qui révélait les passions des enfants et des jeunes pour la lecture, pour les livres : ce qu'ils aimaient lire ou pas.

Nous allons parler lecture avec vous Bruno TRANCHANT, dans votre commune Carrières-sous-Poissy (comme dans d'autres en France), vous avez décidé de participer au prix UNICEF Littérature Jeunesse 2016. Cela dure jusqu'au début septembre. Racontez-nous comment cela se passe ? Qu'est-ce que ce prix ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Comment cela se passe ? Pourquoi nous avons voulu rentrer dans cette dynamique ? Nous avons signé comme pas mal de communes un PEDT. Dans le PEDT deux éléments sont essentiels : développer la culture et faire référence au réseau Ville amie des enfants. Ce prix littéraire répondait à ces deux objectifs.

◆ **Laurent POL, animateur**

L'idée du prix UNICEF Littérature Jeunesse 2016 est de demander aux enfants d'être acteurs et de devenir jury de ce prix.

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Sur nos structures périscolaires et extrascolaires, nous demandons aux enfants leurs avis sur toutes les activités de leur vie quotidienne. Nous avons des « conseils d'enfants » chaque fin de journée. Ils participent sur les accueils de loisirs aux activités proprement parlé. Les élémentaires proposent ce qu'ils veulent faire au sein de la structure. Cela rentre dans cette dynamique.

Dans chaque structure, existent des méthodes différentes d'approche. Cela a été bien accepté par les directeurs de périscolaires. Je vais illustrer mes propos. Par exemple, le public maternel est composé d'une dizaine d'enfants sur une école. Nous travaillons avec le projet d'école et le projet périscolaire. Un projet est présent pour redynamiser la bibliothèque. Cela avait du sens de rentrer dans ce concours et d'associer à la fois l'école et le périscolaire. Comment faire que les écoles participent aux choses ? Nous avons des enseignants qui font les TAP dans cette école. L'enseignant porteur du projet fait le lien entre les TAP et l'école par rapport au projet. Sur la pause méridienne, cela concerne quatre ou cinq enfants sur une école. Nous avons constaté que les enfants adoraient lire. Nous leur avons posé la question : *est-ce que ça vous intéresserait ou pas de rentrer dans ce concours et de donner votre avis ?* Ils ont dit : *OK. On y va.* Pour les accueils de loisirs, cela sera mis en place pour le mois de juillet et d'août. Une trentaine d'enfants seront choisis. Ils seront volontaires. Nous prendrons comme support un technicien et une

conteuse. Nous lirons le livre et enchaînerons avec un débat. Ces trois approches sont différentes, mais ont un même support, le concours.

◆ **Laurent POL, animateur**

Existente trois prix UNICEF Littérature Jeunesse 0-6 ans, 6-8 ans et 8-11 ans. Je comprends que vous avez réussi à intégrer ce projet dans l'ensemble des structures. Cela est super intéressant. Vous avez réussi à l'adapter sur l'ensemble des sites d'accueils. Les familles sont-elles intégrées dans ce prix ? Existe-t-il un lien avec les familles ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Il n'existe pas forcément de lien direct avec les familles par rapport au concours. Par contre, le lien se fait tout au long de l'année avec les TAP, les accueils de loisirs et les parents. Ces derniers sont associés de toute façon à toutes les activités quelles qu'elles soient, et forcément à un moment donné avec le projet du concours.

◆ **Laurent POL, animateur**

L'objectif de ce concours est de décerner un prix au livre qui parle des droits de l'enfant. Nous ressentons dans ces différents rendez-vous, une phase de sensibilisation et d'intérêt des enfants pour leurs propres droits ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Oui. Cela intervient dans les débats et la discussion. Ils ne vont pas forcément citer un droit en particulier, mais n'empêche que la thématique est présente. Ceci est un échange, une discussion. Cela peut déboucher sur d'autres actions et activités. Nous faisons la journée du 20 novembre. Les enfants naturellement se proposent. Ce ne sont pas forcément les mêmes qui font le concours. Cela fait boule de neige avec d'autres choses. Cette journée, ce n'est pas nous adultes qui la montons, ce sont les enfants avec l'aide des animateurs et des éducateurs.

◆ **Laurent POL, animateur**

Bruno, vous avez dit : *ça nous a permis de redynamiser par exemple la bibliothèque*. Pourquoi vous êtes-vous dit : *tiens on va rentrer dans ce concours ?* Il y avait une volonté particulière pour les enfants par exemple ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Il s'agissait d'aborder les droits des enfants sous un autre angle. Nous sommes Ville amie des enfants depuis 2006. Nous travaillons avec différents supports. Nous avons trouvé que ce support était nouveau, que nous parlions d'innovation. Il était intéressant de découvrir les droits par un autre biais que le biais traditionnel des activités.

◆ **Laurent POL, animateur**

A ce jour, 39 villes amies des enfants se sont inscrites. Ils ont proposé la lecture d'au moins trois livres à chaque enfant. Vous retrouverez d'ailleurs toutes les infos sur le site www.unicef.fr. Ceci est une des actions que vous pouvez mener dans vos collectivités. C'est la première fois que cela se fait évidemment, nous aimerions que cela perdure. Vous pouvez vous emparer de ce projet, le prix UNICEF Littérature Jeunesse 2016.

Nous allons donner la parole à Jean-Baptiste MAGNAT. Vous êtes responsable du Pôle Jeunesse à la ville de Nogent-sur-Marne. Quand on me dit innovation, je pense toujours aux nouvelles technologies et réseaux sociaux etc. Avec le livre, ce sont parfois des outils, des choses simples. Qu'avez-vous utilisé comme outil, comme support dans votre commune ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Nous avons participé au concours « 100 fresques pour les droits de l'enfant dans la ville » qui est en soi peut-être pas un projet innovant. Ce qui est nouveau est que nous avons utilisé le dossier pédagogique réalisé par l'UNICEF France en partenariat avec l'IFAC. C'était la première fois où nous avons un outil pour nos équipes d'animation qui leur disait concrètement comment aborder les droits de l'enfant au travers d'une animation.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela vous manquait avant ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Oui. Ceci est une des difficultés que nous rencontrons la plupart du temps. Les équipes d'animation ne se sentent pas armées pour aborder ces sujets avec les enfants. Le kit reprenait un certain nombre d'activités manuelles de grands jeux et ainsi de suite, que les animateurs maîtrisent mais dans une dimension qui permettait d'aborder le thème des droits de l'enfant. Les animateurs ont pu s'approprier ce thème au travers de pratiques professionnelles qu'ils maîtrisent. Ceci est souvent l'écueil que les équipes nous font. C'est-à-dire : comment fait-on pour en parler ? Qu'est-ce que la convention ? À quoi sert cette convention ? Après nous avons besoin de former nos équipes. Ceci est la direction prise par l'UNICEF France avec les modules de formation en partenariat avec l'IFAC. Nous avons besoin dans nos services, d'outils concrets pour pouvoir traduire les beaux objectifs de la convention de manière concrète sur le terrain.

◆ **Laurent POL, animateur**

Nous continuerons à en parler dans un instant. Nous allons diffuser un reportage sur la ville de Nogent-sur-Marne « 100 fresques pour les droits de l'enfant dans la ville ».

[Diffusion d'une vidéo.](#)

◆ **Laurent POL, animateur**

Jean-Baptiste MAGNAT, vous parliez du kit d'animation périscolaire développé par l'UNICEF France que vous avez donc utilisé « je découvre, je comprends, j'agis ». Qu'y-a-t-il dans ce kit ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Il s'agit d'un répertoire de fiches d'animation comprenant : le déroulé du jeu, les objectifs du jeu, le temps de séance et le matériel nécessaire pour le déroulement de la séance. Ce sont des outils que maîtrisent les animateurs au travers des jeux et activités qu'ils font tout au long de l'année, sauf qu'est inclus la dimension des droits de l'enfant.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela permet de sortir de la traditionnelle balle aux prisonniers.

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Il s'agit d'une balle au prisonnier mais nous renommons les choses. Nous réfléchissons autrement sur le déroulement de la séance.

◆ **Laurent POL, animateur**

Qui a dit : *on a envie de parler des droits de l'enfant* ? La collectivité ou l'équipe d'animation ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Nous avons envie de parler des droits de l'enfant parce que nous avons le label Ville amie des enfants. A un moment donné au travers nos actions, il faut que nous puissions décliner cela. Il s'agit d'une volonté avant tout municipale. Je pense que de toute façon le label Ville amie des enfants est une volonté d'élus, après charge à nous administratifs de faire vivre ces objectifs. Nous retrouvons ces objectifs au travers de nos projets éducatifs, des contrats Enfant Jeunesse sur la base de constat. Il faut juste se poser la question : quelle est la plus-value pour la ville à partir du moment où nous avons ce label ? Cette question, nous nous la posons. Depuis la mise en place du questionnaire, il y a trois ans, nous avons un peu réorienté cela sur la France. Nous nous sommes aperçu que du coup cela devenait plus concret pour tout le monde.

◆ **Laurent POL, animateur**

Même pour les enfants j'imagine ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Oui. Oui. Parce que du coup nous parlons d'eux. Cela devient beaucoup plus concret pour les équipes d'animation sur le terrain. Quelle est la différence entre être Ville amie des enfants et ne pas l'être ? Il s'agit de bénéficier de tous ces supports maintenant développés par l'UNICEF France. Nous travaillons en lien avec l'UNICEF France qui participe à des groupes de travail. Nous retravaillons sur le projet du Conseil de jeunes de la ville. Les objectifs de ces conseils de jeunes doivent être en adéquation avec les objectifs décrits dans la convention.

◆ **Laurent POL, animateur**

Vous avez commencé à aborder la réponse mais, quelles retombées avez-vous au niveau des enfants et des équipes d'animation ? Quel retour avez-vous de l'utilisation notamment de ce kit pédagogique ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Cela valorise les équipes parce qu'elles se rendent compte qu'elles sont en capacité de le faire. Nous avons réalisé le petit clip, non seulement pour valoriser les enfants et les jeunes, mais aussi les équipes qui ont participé. Cela est très important. Au niveau des enfants et des jeunes eux-mêmes, ceci est la possibilité à un moment donné de pouvoir s'exprimer dans un cadre d'écoute particulier.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela fait le lien avec votre action. Nous avons envie de faire de l'enfant un acteur de ses droits. Et par exemple dans le prix littérature, c'est le droit de vote par exemple qui commence à être initié ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

Oui, parce que la finalité est le vote des enfants. Les maternelles ont commencé par construire l'urne et après ils ont voté. Par contre, les élémentaires ont récupéré les urnes de l'État civil. L'objectif est qu'ils votent. Par rapport au livre, nous leur demandons leur avis, ils choisissent celui qu'ils ont préféré. Concrètement, les maternelles mettent le livre dans l'urne. Quant aux élémentaires, ils donnent simplement leur choix.

◆ **Laurent POL, animateur**

Nous allons continuer à parler d'innovation pour sensibiliser les enfants à leurs droits. Sébastien LYON, vous êtes directeur général d'UNICEF France. On entend souvent de la part des collectivités : *c'est bien, on participe. Mais par exemple, on aimerait récolter des fonds. On aimerait participer à un programme.* L'UNICEF étant composé de telle manière que nous contribuons au « pot commun » des programmes. Mais l'innovation est de proposer aux collectivités de s'engager sur un territoire et un projet particulier.

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Absolument. Cela fait plusieurs années que les villes nous disent : *on aimerait bien s'engager sur un programme spécifique aux côtés de l'UNICEF.* L'UNICEF finance de très nombreux programmes dans de très nombreux pays. Nous finançons une quarantaine de projets tous les ans, avec des financements collectés auprès de donateurs en France. Concernant les collectivités, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de proposer à ces collectivités un projet qui leur parle. Cela doit être l'occasion pour ces collectivités, d'ouvrir le débat auprès des enfants dont ils ont la charge et de trouver cette problématique qui pourrait innover dans la façon de parler des droits de l'enfant.

◆ **Laurent POL, animateur**

Et puis rendre évidemment cela plus concret. Nous voyons les évolutions du projet. Cela est passionnant.

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

L'idée était de financer un projet avec des objectifs clairs sur une durée précise pour pouvoir rendre des comptes et s'approprier le projet. Si vous êtes une collectivité, il faut financer ce projet. Nous vous tiendrons informer de l'évolution du projet et des difficultés rencontrés, car faire un projet sur le terrain, c'est aussi avoir des difficultés. Il faut créer cette proximité dans l'action.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ce projet est l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. Je vous propose de regarder un petit film sur ce sujet. Ensuite, nous demanderons l'avis de Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée Nationale qui nous a rejoints et qui connaît aussi très bien cette question.

[Diffusion du reportage.](#)

◆ **Laurent POL, animateur**

Avant de rentrer dans les détails du projet, j'aimerais que Laurence DUMONT nous rejoigne. Vous êtes vice-présidente de l'Assemblée Nationale. Le dossier concernant l'enregistrement des naissances et des enfants sans identité, vous le connaissez bien. Vous pouvez nous en parler. Cela paraît fou de se dire qu'aujourd'hui des enfants ont tout juste un prénom.

◆ **Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée Nationale**

Merci d'abord de m'avoir invitée. L'UNICEF estime que dans le monde, 230 millions d'enfants de moins de cinq ans sont privés d'état civil, en Afrique et Asie, dont plusieurs centaines de milliers en Europe, dans la communauté Rom en particulier. Le droit à l'identité est le premier des droits sans lequel vous êtes privé de tous les autres droits. Vous n'avez pas le droit à l'éducation. En général, ils vont à l'école petit, mais dès qu'il s'agit de passer des examens etc. ils arrêtent. Vous n'avez pas le droit à la santé, ni de vote etc. Ceci est la première difficulté pour les enfants concernés.

La deuxième difficulté est que, certains ont qualifiés les enfants sans identité « d'enfant fantôme ». Ce sont les proies faciles de tous les trafics possibles et imaginables (et en général les pires) : le trafic d'enfants, la prostitution, les enfants soldats, les mariages forcés. Enfin, les pires maux de la planète ont vocation à tomber sur ces enfants.

Enfin, la troisième difficulté concerne les Etats. Vous imaginez bien que si vous ne connaissez pas la population d'enfants que vous devez gérer, la mise en place de politiques publiques répondant aux besoins des enfants est quasiment impossible.

Ce sont les trois volets essentiels. Un travail est mené en particulier par l'Association du notariat francophone depuis des années, qui vise à mettre en place un état civil partout où cela est possible.

◆ **Laurent POL, animateur**

Sébastien LYON, comment les collectivités peuvent-elles aujourd'hui s'investir aux côtés de l'UNICEF France pour améliorer la situation ?

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

La proposition que nous faisons est de rejoindre ce programme, en nous aidant à le financer. Vous avez vu dans la vidéo : pas de certificat de naissance = restriction de l'accès au droit, notamment à l'éducation.

L'objectif que nous nous fixons avec ce programme, est de redonner un état civil à 300 000 enfants d'ici la fin 2017. Ceci est objectif très précis, dans des zones très particulières qui ont été les plus touchées par le conflit en Côte d'Ivoire, principalement dans le nord du pays. Vous êtes tous familier avec la situation. Vous avez entendu parler de la situation en Côte d'Ivoire, et des graves incidents qui ont eu lieu jusqu'en 2011. Dans certains endroits, le taux d'enregistrement des naissances a chuté en dessous de 50 %. C'est-à-dire qu'il existe des zones en Côte d'Ivoire où un enfant sur deux aujourd'hui n'a pas d'état civil.

Notre objectif est d'aider les structures de l'État à se remettre en place et travailler afin d'obtenir un taux d'enregistrement des naissances meilleur. Il faut sensibiliser les communautés à l'utilité de cet état civil. Vous avez vu le père du petit dans la vidéo, qui s'en est rendu compte, tardivement. Le petit gamin est scolarisé. Il a un papa qui s'occupe bien de lui etc. Nous savons d'après nos études sur le terrain, qu'il existe un problème de sensibilisation des communautés sur l'enjeu de l'enregistrement des naissances. Nous allons travailler fortement avec ce projet à sensibiliser les communautés. Nous allons voir un maximum de gens. Nous allons former des formateurs qui vont voir les communautés locales pour leur expliquer l'enjeu de l'enregistrement des naissances, comme on le fait aujourd'hui avec vous : à quoi cela sert ? Pourquoi cela est important ? Nous allons travailler avec des partenaires. Vous en avez vu un : « la clinique juridique ». Nous nous associons avec des avocats bénévoles, des associations, des notaires pour porter le message et s'assurer que tout le monde sache qu'il est important d'enregistrer les naissances.

Le deuxième volet est matériel. Il faut renforcer les capacités de l'État ivoirien pour s'assurer qu'il n'existe pas de rupture d'approvisionnement dans les registres d'état civil. Par exemple, s'assurer que le territoire ivoirien soit couvert en centres d'état civil. Notre objectif à travers ces différentes actions est de donner un état civil à 300 000 enfants, d'ici la fin 2017, même avec ces jugements supplétifs. C'est ce que nous appelons « l'enregistrement de naissance de rattrapage ». Quand vous n'avez pas enregistré votre naissance après une certaine période, il faut passer devant un tribunal. Cela se complique. S'ajoutent des frais supplémentaires etc. Les procédures sont longues et compliquées. Nous allons favoriser l'enregistrement la naissance de nouveaux bébés en Côte d'Ivoire dans les zones les plus défavorisées.

◆ **Laurent POL, animateur**

L'objectif c'est fin 2017, nous l'avons dit. Existe-il un objectif monétaire chiffré ? Vous parliez de 300 000 enfants, savez-vous combien nous avons besoin de récolter ?

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Le projet total coûte à peu près 2 millions d'euros. Nous nous sommes engagés à financer la moitié. Notre appel à contribution est pour collecter un peu moins d'un million d'euros afin de mener à bien ce projet et redonner un état civil aux enfants en Côte d'Ivoire.

◆ **Laurent POL, animateur**

L'idée est que les communes en organisant avec leurs tissus locaux des animations, puissent collecter. Elles peuvent tout faire, c'est cela l'idée ?

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Exactement. De nombreuses communes incidemment collectent des fonds via leurs projets par des moyens très divers. Cela peut être des organisations de vente, de kermesse, d'événements au profit de l'UNICEF. Cela peut être une façon intelligente d'utiliser les fonds collectés pour un projet marqué et sur lequel nous attendons des résultats très précis.

◆ **Laurent POL, animateur**

Alors, voilà pour la partie collectivité. L'enjeu des échanges cet après-midi est de sensibiliser les enfants à leurs droits. Ceci est aussi un droit en France qui est un peu plus respecté qu'en Côte d'Ivoire. Mais comment ce programme peut être diffusé auprès des jeunes et des enfants ? Il existe des supports pédagogiques ?

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Absolument. Nous allons vous donner des outils pour travailler en direction de vos publics et parler des droits des enfants dans les collectivités. Nous avons préparé un petit kit pédagogique que vous trouverez dans les sacs. Le dépliant que je vais vous montrer a eu beaucoup de succès au stand à la pause.

Vous trouverez dans vos pochettes, le catalogue pédagogique « l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire », contenant un certain nombre de petites séquences pédagogiques qui peuvent être montées dans les centres de loisirs, dans les temps périscolaires, ou pendant les écoles. Ces séquences permettent de sensibiliser les enfants français dans vos communes aux enjeux de l'enregistrement des naissances, comme une passerelle vers l'ensemble des droits. Ce sont des petites séquences ludiques qui permettent de sensibiliser. Par exemple, il existe une petite séquence pour les enfants du primaire, pour créer une carte d'identité afin de bien se rendre compte de : quel est l'enjeu ? À quoi cela sert-il d'avoir une carte d'identité ? Qu'est-ce qu'une identité ? À quoi cela donne droit etc. ? Vous retrouverez tout cela dans ce petit document que vous avez dans vos pochettes. Evidemment, toute mon équipe se tient à votre disposition si vous avez des questions, ou si vous souhaitez participer.

◆ **Laurent POL, animateur**

Laurence DUMONT, nous parlons de la Côte d'Ivoire, mais est-ce un problème qui touche la France ? Avons-nous en France des enfants qui ne sont pas inscrits à l'état civil ?

◆ **Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée Nationale**

En France, cela doit être marginal. Mais au niveau européen, dans la communauté Rom en particulier ceci est important. Il faut savoir qu'un projet comme celui de la Côte d'Ivoire coûte cher parce qu'il faut rassembler des témoignages etc. En Afrique par exemple, il y a très peu de téléphone fixe, mais des centaines de millions de téléphones portables. Une expérience a été faite par un chercheur burkinabé qui a mis au point un dispositif très simple, composé d'un petit bracelet que nous mettons au poignet de l'enfant qui vient de naître, avec un QR code, qu'on flashe avec un portable et une application sécurisée. Cela part au centre d'état civil. Par retour, nous récupérons l'acte de naissance de l'enfant. Ceci est une problématique énorme pour les enfants, mais il existe des solutions techniques relativement simples. Il faut faire passer le message qu'il existe dans le monde 230 millions d'enfants non-enregistrés. La France a été moteur d'ailleurs. À New York, en septembre dernier des objectifs du développement durable ont été votés pour les années à venir et jusqu'en 2030, et l'un des objectifs, est justement l'enregistrement des naissances.

◆ **Laurent POL, animateur**

D'un point de vue français, pour les enfants même si vous disiez que cela était marginal, ce genre de programmes permet de sensibiliser les enfants en leur disant : *mais regarde ta carte d'identité ou le fait que tu sois inscrit à l'état civil, c'est hyper important pour l'avenir*. J'imagine que quand on est député comme vous, sensibiliser les enfants français à ce qui est essentiel pour eux, est important.

◆ **Laurence DUMONT, vice-présidente de l'Assemblée Nationale**

Le droit à l'identité est le premier des droits. Cela représente la reconnaissance dans le temps par la société. Je pense, par exemple, que les services d'état civil des collectivités locales françaises pourraient s'associer avec des services d'état civil des pays concernés. Cela valoriserait les fonctionnaires français qui travaillent à l'état civil en France qui ne sont pas forcément très valorisés dans leurs fonctions quotidiennes. Cela est un élément essentiel de la société.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela me fait penser que ce programme est facilement « vendable ». Enfin, nous pouvons communiquer là-dessus. Sébastien LYON, nous pourrions imaginer sensibiliser les parents à ce programme quand ces derniers viennent déclarer leur enfant à l'état civil. Ceci est assez facile.

◆ **Sébastien LYON, directeur général de l'UNICEF France**

Absolument. Il faut communiquer sur cette thématique qui, vous l'avez compris, est vraiment très importante sur le terrain pour l'UNICEF. Nous savons que cette problématique pouvait intéresser et toucher l'ensemble des personnes dans les collectivités, les parents et les enfants. Ceci est une très bonne façon de sensibiliser. L'état civil est une compétence des villes. L'enregistrement de la naissance est une problématique qui, j'imagine, parle aux élus et aux professionnels que vous êtes.

◆ **Laurent POL, animateur**

Vous pouvez retrouver le projet sur le site www.unicef.fr et le dossier pédagogique dans vos sacs. Nous parlions culture tout à l'heure comme vecteur d'innovation, de transmission et d'information, de sensibilisation des enfants à leurs droits. Céline HEIN, vous êtes chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France. L'UNICEF est en train de revoir un peu ces objectifs en matière de sensibilisation ?

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Oui. Nous avons le nouvel objectif de sensibiliser un million de jeunes d'ici 2018. Ce but très ambitieux nous a poussés à repenser notre offre d'engagement pour les jeunes. Nous avons une nouvelle structure dont ma collègue vous parlera tout à l'heure. Vous l'avez vu au travers de ces différents exemples, que nous avons des outils très diversifiés. Les activités de sensibilisation dans les écoles ne sont plus suffisantes, parce que nous aimerions toucher le milieu périscolaire. Nous sommes en train de développer notre offre en milieu périscolaire à l'aide de nouveaux outils et partenariats, avec nos programmes sur le terrain, comme l'exemple de l'enregistrement des naissances. Il faut sortir de ces cadres et rentrer dans de nouvelles structures telles que les médiathèques, les bibliothèques (comme dans le cas du Prix Littérature Jeunesse), mais aussi dans les cinémas.

Je vais vous parler d'un film qui s'appelle « Iqbal, l'enfant qui n'avait pas peur » qui sera pour nous un nouveau support de plaidoyer. Regardons la bande-annonce, nous en reparlerons après.

[Bande-annonce du film.](#)

◆ **Laurent POL, animateur**

Le film sort le 30 août. Je sens que je vais encore pleurer à la fin du film. L'idée est de multiplier les supports et notamment sur grand écran. Cela va devenir non seulement un film, mais aussi un support. Ceci est l'idée pour les équipes.

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Oui. Exactement. Sur la base de ce film, nous avons développé un dossier pédagogique pour les enseignants, les animateurs de centres de loisirs, et les bénévoles qui interviennent dans ces deux milieux. Une collectivité peut se rapprocher de son cinéma municipal afin de proposer une projection spéciale, accompagnée d'activités de plaidoyer. Ce dossier pédagogique peut donc servir de support. Trois activités seront destinées à des enfants entre six et dix ans.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ce genre d'initiative fait partie de vos nouveaux objectifs ? Il faut sensibiliser un public assez large. Nous parlions d'un million d'enfants tout à l'heure. Le cinéma est un de ces vecteurs ?

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Tout à fait. Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait appel à de nombreux partenaires externes. Nous avons des compétences en interne, mais pas pour réaliser un film par exemple. Nous avons donc fait

appel à ces partenaires externes. Nous avons développé un partenariat avec AUZOU sur la création d'un Kamishibai, un petit théâtre en bois.

◆ **Laurent POL, animateur**

Oui. Qu'est-ce que c'est ?

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Kamishibai est un théâtre en bois. Nous avons devant nous des enfants de maternelle. Dans ce théâtre en bois, nous avons des petites planches qui d'un côté ont des images, et de l'autre côté un petit texte pour l'animateur ou l'enseignant qui raconte l'histoire d'Estéban et Charlie, qui sont en train d'échapper à la grande dispute. Ils parlent des droits des enfants. Ce support peut être déployé à l'école ou en centre de loisirs périscolaires. Sur toutes les chaises, nous avons mis des petits bons de commandes. Vous pourrez commander le Kamishibai à un tarif préférentiel jusqu'à fin septembre pour vos différentes structures d'accueil de loisirs ou périscolaires.

◆ **Laurent POL, animateur**

L'idée est de mettre les enfants autour de la table. Cela permet peut-être de rendre ludique les activités un peu quotidiennes.

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Exactement. Et atteindre un public un petit peu plus jeune. Il est vrai que nos outils sont plutôt faits pour des élèves d'élémentaires, de collèges ou de lycées. Un besoin est remonté d'avoir des supports pour les maternelles.

◆ **Laurent POL, animateur**

Une collègue de la délégation de Corée tout à l'heure me disait : *mais comment fait-on pour intéresser justement les enfants qui sont tout petits, et qui ne parlent d'ailleurs pas forcément ?* Comment faire pour les sensibiliser dès le plus jeune âge ? Cela en fait partie.

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Tout à fait. Il faut les trouver là où ils sont physiquement, mais aussi dans leur étape de développement. Ce genre de partenariat avec les experts de la petite Enfance nous a permis de créer ce genre de support.

◆ **Laurent POL, animateur**

Pour terminer cet échange sur les innovations, je poserai la question suivante aux deux collectivités : Qu'est-ce qui a changé dans vos pratiques avant et après utilisation de ces projets que vous avez pu mettre en œuvre dans votre collectivité ? Par exemple, pour le prix littéraire, ce système de votation avec les enfants est-il arrivé ?

◆ **Bruno TRANCHANT, chef du service Enfance, Jeunesse et Vie locale de Carrières-sous-Poissy**

En tout cas, pas sur cette thématique. Comme je vous le disais dans mon propos, ils participent. Ils sont impliqués. Par contre ce support a permis de parler très concrètement des droits de l'enfant en dehors de ce que pouvaient proposer jusqu'à présent les animateurs qui ont aussi des idées, mais cela tourne très vite en rond. Cela permettait d'apporter un peu de sang neuf sur les activités proposées.

◆ **Laurent POL, animateur**

Aller plus loin et rendre concret. Pour vous aussi c'est cela ?

◆ **Jean-Baptiste MAGNAT, responsable du Pôle Jeunesse à la Ville de Nogent-sur-Marne**

Cela permet surtout aux animateurs de prendre conscience qu'ils sont en capacité de le faire.

◆ **Laurent POL, animateur**

Valoriser les équipes. Favoriser le droit à l'expression. Que les enfants soient experts de leur quotidien et donc acteurs tout simplement. Le droit à l'écoute. Le kit périscolaire UNICEF. L'engagement. La sensibilisation. Les fresques pour les droits de l'enfant. Voilà un nuage de mots qui tournent autour de la thématique : comment sensibiliser les enfants grâce à l'innovation ?

Maintenant, si vous avez des questions ou peut-être des réactions ? Ce serait peut-être intéressant d'avoir, si vous aussi vous avez testé des choses et que vous voulez nous les faire partager maintenant.

Échanges avec la salle

◆ **Laurent POL, animateur**

Peut-être des questions sur les programmes, les projets que l'on vient de vous présenter ?

◆ **XXX ?**

Bonjour. J'aurais voulu avoir un renseignement concernant le film Iqbal. Je voudrais savoir s'il n'est disponible qu'à partir du 31 août.

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Oui. La sortie nationale est prévue le 31 août, mais il a déjà été projeté en avant-première dans certaines Villes amies des enfants. Peut-être en avez-vous entendu parler ou cela a déjà été proposé dans votre ville ? Mais sinon ce sera le 31 août.

◆ XXX ?

Si nous sommes Ville amie des enfants, dans le cadre du cinéma municipal, il est possible de pouvoir le diffuser pendant la période estivale ?

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Pour cela, il faudra vous rapprocher de votre cinéma en disant que vous êtes Ville amie des enfants.

◆ XXX ?

Je suis le maire d'une commune. Par le biais du cinéma municipal, nous pouvons l'utiliser tout de suite ?

◆ **Céline HEIN, chargée de projets plaidoyer à l'UNICEF France**

Nous pourrions en reparler. Il faudra que j'en parle au distributeur, mais je pense que ceci est tout à fait envisageable.

◆ **Laurent POL, animateur**

« Iqbal, l'enfant qui n'avait pas peur » sortira le 31 août prochain. Il faudra aller le voir. D'autres questions, réactions, sur l'innovation ?

Merci beaucoup à vous cinq.

Bonnes pratiques 3 : Comment rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs droits et véritables partenaires de la collectivité ?



◆ Laurent POL, animateur

Nous allons maintenant continuer. Cet échange de bonnes pratiques a déjà ouvert le reste de notre échange de cet après-midi parce que sensibiliser c'est bien, mais aller encore plus loin, c'est mieux. Comment rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs droits ? Il y a du monde pour cet échange de bonnes pratiques.

D'abord, nous allons appeler Arnaud RIQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familiales à la ville d'Arras, qui est accompagné par Habibatou KABA, une des membres du Conseil des jeunes .

Pierre BOURLHONNE, adjoint au chef de service Jeunesse et Sports du Conseil Départemental du Doubs, qui est Département ami des enfants, et Édouard MERCIER qui est jeune ambassadeur.

Emmanuel PECHE, chef du service Accompagnement Territorial Jeunesse du Conseil Départemental de Moselle, et Nadia EL MALOUI, ancienne conseillère départementale junior.

Nicolas MARTIN, adjoint au maire en charge de la Jeunesse à la ville de Nantes.

Nous accueillons également Camille GACHOT, qui est en service civique dans le comité UNICEF du Bas-Rhin.

Et puis Floriane VOISIN, chargée de projet Engagement jeunes à l'UNICEF France.

Je crois que je n'ai oublié personne.

Nous avons toutes les générations. L'intérêt est que nous allons pouvoir discuter ensemble justement de : comment rendre les jeunes acteurs ? Comment faire pour qu'ils s'emparent de leurs droits ? Nous

sommes au-delà de la sensibilisation. Nous sommes véritablement dans l'action. L'idée est que nous allons vous présenter deux projets.

Nous allons commencer avec la ville d'Arras. Arnaud RIQUIER, vous êtes responsable du service Citoyenneté et Animation Familles. Vous avez créé à 1996, le Conseil des jeunes d'Arras. En quoi cela consiste ? Racontez-nous.

◆ **Arnaud RIQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Le Conseil des jeunes est une instance dédiée aux jeunes. Ces derniers peuvent donner leurs opinions au niveau des élus au Conseil municipal. Il est important de dire que, le Conseil des jeunes est le moyen de leur donner la parole, de pouvoir créer des projets, et de ne pas les prendre pour des jeunes en disant : *on va leur faire plaisir. On va leur donner la parole. On vous écoute mais ça ressort d'un côté.* Le but du Conseil des jeunes est vraiment de leur expliquer qu'ils ont une place importante au sein de la ville. *Vos projets vont être réalisés.* Cela prend du temps. Mais cela permet de les construire, de les rendre autonomes, et de leur apprendre ce que c'est que d'être un citoyen à part entière.

◆ **Laurent POL, animateur**

Cela est la théorie. Comment mettons-nous cela en pratique ? Vous dites que ce n'est pas seulement un avis consultatif. Cela permet aux jeunes de mettre en place des projets, et vous, en tant que municipalité, d'accompagner ces projets. Mais cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'ils sont décisionnaires ? Cela se passe comment ?

◆ **Arnaud RIQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Ces jeunes ont un budget qu'ils gèrent. Nous avons trois modes d'intégration au Conseil des jeunes. Nous faisons de l'intégration dans les collèges (quatrième, troisième) pour les élections. Nous ne le faisons que dans le public, mais nous l'avons ouvert au privé. Et après nous nous sommes dit : *il y a des jeunes dans le collège qui veulent être au Conseil des jeunes, mais qui ont une mauvaise réputation. Donc on ne leur parle pas. Ou bien ils sont timides.* Donc nous l'avons ouvert aussi dans les structures jeunesse, dans les quartiers.

◆ **Laurent POL, animateur**

Ils sont élus ces jeunes ? Cela se passe comment ? Ils candidatent ?

◆ **Arnaud RIQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Il s'agit de trois modes d'intégration. Nous avons l'intégration au niveau des élections en collège privé – public, pour les quatrièmes et troisièmes. Nous avons un mode de volontariat dans les structures jeunesse, dans les quartiers.

◆ **Laurent POL, animateur**

Donc là, ils disent : *j'ai envie de participer.*

◆ **Arnaud RQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Oui. Et puis nous avons le mode par motivation, puisque on a des jeunes qui font partie du Conseil des jeunes dont le mandat se termine et qui disent : *oui mais moi j'ai envie de continuer. Je suis motivé.* Au début, nous sommes vingt-cinq et à la fin nous ne sommes plus que sept ou huit, puisque certains lâchent l'affaire parce que c'est trop compliqué, ou alors ils pensaient que c'était une colonie de vacances, qu'ils allaient faire la fête, mais ce n'est pas cela. Ces jeunes peuvent rester, continuer, et deviennent les parents des nouveaux mandataires. Et donc à un moment, je m'efface.

◆ **Laurent POL, animateur**

Oui parce que quand vous dites : « on est 25 » vous, que faites-vous là-dedans ? Vous accompagnez ? Vous supervisez ?

◆ **Arnaud RQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Il existe un accompagnement. Nous essayons de leur faire comprendre que ce n'est pas de la consommation. De 2012 à juin 2016, 48 actions et 16 projets ont été réalisés. Nous avons créé avec eux un guide de méthodologie de projet, qui a été mis en lien sur le site de la ville d'Arras. Tous les jeunes et adultes qui veulent se mettre en association, peuvent télécharger gratuitement ce guide de méthodologie, qui leur permet de suivre de A jusqu'à Z le projet. S'ils veulent mettre en place une action ou un projet, ils doivent remplir une fiche « action ». Ces jeunes gèrent leur budget. Ils vont taper à la porte de l' élu pour dire : *voilà vous voyez, on a ce projet-là. On en a parlé, et tout.* Je vais vous raconter un bel exemple : Un jeune met une ludothèque en place. Un élu assez âgé et réfractaire au niveau du Conseil des jeunes, dit : *c'est une belle idée mon jeune, mais pour l'instant ça va prendre du temps. Et ça ne va pas se faire. C'est trop cher.* Trois ans après, ce même élu a récupéré le projet. Il voulait se mettre en avant, sauf que j'ai invité le jeune à venir, qui s'est présenté en tant que jeune élu du Conseil des jeunes d'Arras. Ce jeune a pu présenter son projet et expliquer que c'était lui qui l'avait mis en place et qu'il avait été rebouté. Mon rôle est vraiment de dire : les jeunes ont la parole. Ce n'est pas : cela rentre d'un côté et cela ressort de l'autre. Non. Ce n'est pas le but.

◆ **Laurent POL, animateur**

Il s'agit d'une vraie volonté politique évidemment.

◆ **Arnaud RQUIER, responsable du service Citoyenneté et Animation Familles à la ville d'Arras**

Oui. Je vous le dis franchement, il y a eu la pénurie d'essence dernièrement. Moi, mon essence, ce sont ces jeunes parce que c'est grâce à eux que j'avance. C'est grâce à eux que je vais au boulot et que je me dis : *je vais avancer au maximum.* Cela est intéressant. Les Conseils de jeunes, ce n'est pas un instrument ou un faire-valoir dans les commémorations citoyennes, mais un outil important pour ces jeunes de se construire et d'être vraiment citoyens à part entière de la ville.

[Suite à une défaillance de l'enregistrement, la suite des débats n'a pu être retranscrite. Vous retrouverez ci-dessous une présentation des actions déployées par la Villes de Nantes, la Ville de Schiltigheim et des Conseils départementaux du Doubs et de la Moselle.](#)

◆ **Nicolas MARTIN, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse à la Ville de Nantes**

La Ville a expérimenté la participation d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'un diagnostic urbain sur un quartier nantais, initiative qui sera reconduite pour d'autres projets dans d'autres quartiers.

1. Le contexte général : la participation citoyenne des enfants et des adolescents, une volonté politique affirmée :

Au sein de la Ville :

Conscients de l'importance de donner une véritable place aux enfants et aux adolescents dans la ville, et de créer **les conditions de leur implication et de leur engagement dans leur territoire, les élus ont souhaité inscrire la participation citoyenne des enfants et des adolescents comme axe prioritaire dans le renouvellement de la candidature auprès de l'Unicef pour le titre de Ville amie des enfants pour la période 2014/2020.**

En tant que Ville amie des enfants, Nantes s'engage à conduire des politiques publiques transversales, à offrir des services de qualité et adaptés aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents, en particulier les plus vulnérables, et à faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Cet engagement fort est également inscrit dans le quatrième enjeu du Projet éducatif de territoire, « Créer les conditions d'exercice de la citoyenneté ».

La participation est **l'un des quatre piliers fondamentaux** de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les enfants ont le droit de faire entendre leur voix, d'être pris au sérieux et d'influencer les décisions les concernant, tel que le pose l'article 12 de la CIDE.

En outre, **l'implication des enfants dans la décision publique contribue à développer leur citoyenneté, leur offre une opportunité d'apprentissage des processus démocratiques, leur donne confiance en eux et renforce leur capacité à faire entendre leur voix.**

C'est pourquoi la Ville souhaite impliquer ses jeunes citoyens, tout comme les adultes à travers le dialogue citoyen, à la construction de la ville de demain. La citoyenneté s'acquiert dès le plus jeune âge. Plus les enfants auront appris à s'exprimer, à s'organiser et à prendre des responsabilités dans les différents espaces et temps de leur vie, et plus les adultes qu'ils deviendront seront à même d'exercer une citoyenneté active et engagée. **Cet apprentissage ne doit pas être laissé au seul environnement familial et social, source d'inégalités. Il doit être porté par l'ensemble de la communauté éducative.**

Les enjeux : Ils sont de plusieurs ordres :

- un enjeu éducatif : renforcer la capacité des enfants à s'exprimer, donner leur point de vue, observer et prendre conscience du territoire sur lequel ils vivent, prendre des initiatives, bref les éduquer à une citoyenneté active et responsable ;
- un enjeu citoyen : considérer les enfants et les adolescents comme des citoyens à part entière, et leur permettre de s'exprimer et de donner leur point de vue dans la Cité, tout comme on le fait pour les adultes ; à travers notamment une meilleure connaissance et appropriation de leur territoire ;
- un enjeu dans la construction des politiques publiques : faire évoluer les politiques publiques et les projets pour qu'ils répondent plus précisément aux attentes et aux besoins de ces publics. Parce qu'elle veut permettre à ses jeunes citoyens de construire et de participer à la ville de demain, elle souhaite mettre en place les conditions de leur participation dans les projets dont elle a la compétence, **et en particulier dans l'aménagement de son territoire.** La

première étape consiste à procéder au recueil de leur expression et à prendre en compte leurs avis dans les préconisations, pour viser une meilleure connaissance de leurs ressentis, de leurs besoins et de leurs usages.

...comme chez nos partenaires :

En outre, ce mouvement vers un apprentissage de la citoyenneté plus affirmé a pris de l'ampleur depuis les attentats de janvier 2015. L'élaboration du Parcours citoyen par l'Education nationale en témoigne. Le développement de la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'Ecole, mesure 3 de la Mobilisation pour les grandes valeurs de la République, en témoigne. Le parcours citoyen de l'école élémentaire à la terminale comprend ainsi la participation des élèves à la vie sociale de l'école et de son environnement. Le développement des conseils d'enfants dans les écoles va dans ce sens, et peut constituer une entrée intéressante pour des projets de participation à des projets urbains.

De son côté, l'ACCOORD a inscrit la participation enfantine dans son projet éducatif, considérant que l'accueil de loisirs, « véritable espace de mobilisation et d'implication d'enfants et d'adolescents dans la vie locale » doit leur permettre « d'être partie prenante de l'aménagement de leur ville ou leur quartier », en tant que « vecteur du vivre ensemble et d'intégration sociale ».

Du côté de Nantes action périscolaire, l'éducation à la citoyenneté est aussi un axe majeur inscrit dans le projet éducatif.

2. Le contexte de l'expérimentation : le Plan Paysage et Patrimoine

Les plans paysage et patrimoine à l'échelle de la Ville

Le plan d'action Plan Paysage et Patrimoine s'inscrit dans l'offre du dialogue citoyen quartier, comme une démarche décentrée et intégrée dans les champs du développement urbain, du patrimoine et de la nature en ville. Il s'agit d'un plan d'action pour « concilier intensité urbaine et qualité de vie ». Il contribue à fabriquer dans chaque quartier « une ville dense où il fait bon vivre (une ville durable et écologique, une ville de proximité, conviviale avec des espaces de rencontre, une ville tranquille qui offre des espaces verts...).

La démarche mobilise pendant 9 à 12 mois des habitants, un paysagiste externe, des étudiants et des services municipaux et métropolitains (Développement Urbain, Équipe de Quartier, Service des Espaces Verts et Environnement, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, Département enfance éducation...). Ces Plans Paysage et Patrimoine sont développés dans le tissu urbain existant et dans les secteurs notamment où s'expriment des tensions liées à l'évolution de la ville.

Chaque Plan Paysage et Patrimoine va se formaliser dans un **atlas paysager sensible** présentant d'une part les éléments de diagnostics et les productions, et d'autre part les objectifs de qualité paysagère et les actions sur lesquelles la Collectivité s'engage, à court, moyen et long terme.

Le Plan paysage et patrimoine secteur Schuman – Jost – Longchamp : terrain de l'expérimentation

Le Plan Paysage et Patrimoine Breil-Barberie avait été précédé en 2013 d'un diagnostic sensible suivi du lancement d'une étude d'Urbanisme des Modes de vie. Ce Plan Paysage et Patrimoine en constitue la seconde phase, qui se traduit par la mise en place de trois forums citoyens, de présences sur site (bus citoyen) et de démarches exploratoires portées par les services en direction des enfants, des adolescents et des personnes âgées.

Cette démarche, pilotée par la Direction territoriale d'aménagement ouest (DTA, service métropolitain), est centrée sur les modes de vie à savoir la façon dont les habitants pratiquent et vivent le territoire. Elle

est donc à forte dimension participative et vise à aller à la rencontre d'une diversité d'habitants. Plusieurs publics cibles ont été identifiés : nouveaux arrivants, usagers de l'espace public, associations mobilisées sur les questions urbaines... et bien sûr les enfants et les adolescents.

3. Présentation du projet de participation des enfants et des adolescents

La démarche a été initiée par la DTA, qui a sollicité la Direction enfance jeunesse, pour envisager les modalités de participation de ce public. L'expertise du Centre de ressource Ville (centre de ressources sur la lecture et l'écriture) a été sollicitée, pour son expérience sur l'Observatoire de la Ville.

Les contributeurs : DTA, Equipe de quartier, Département enfance éducation (coordination enfants), Direction Vie Associative et Jeunesse (coordination ados), Centre de ressource ville (expertise et conduite d'ateliers),

Les acteurs impliqués : école de la Mulotière (1 classe de CM1/CM2), accueil périscolaire Longchamp, collège de Talence (classe de 4ème), prestation Charlotte Légaut (auteure illustratrice).

Les moyens : ressources internes (coordination, intervention personnel CRV) et coût de l'intervention de l'auteure illustratrice (1500€).

La méthode de recueil de l'expression des enfants et des adolescents: l'observation, l'écriture et le dessin.

La méthode utilisée est basée sur les interventions qui ont lieu dans le cadre de l'Observatoire de la ville, proposées aux écoles nantaises.

La commande passée à l'intervenante était plutôt libre. Elle avait « carte blanche » sur la méthode et le contenu pour permettre une expression libre et imaginaire des enfants et des adolescents, en adéquation avec l'approche sensible du quartier, au centre de la démarche des Plans paysage et patrimoine.

Sur ce, elle a conduit 3 ateliers **sur temps scolaire** au sein de chaque établissement (1 classe de CM1 / CM2 de l'école la Mulotière et 1 classe de 4ème du collège Stendhal). au sein des établissements et en sortie dans le quartier ont permis de recueillir leurs avis sur la manière dont ils se sentent dans leur quartier, ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas, ce qu'ils y souhaiteraient...à travers des écrits et des dessins.

Les 3 ateliers :

- un temps de collecte / sortie en extérieur
- un temps de travail en classe
- un temps de restitution / mise en valeur

Les thèmes identifiés :

- les parcours
- les jeux
- l'espace urbain
- les passants, les habitants

Les enfants et les adolescents ont ainsi été invités à observer l'espace (le bâti, le végétal, les voiries de circulation...), à observer et à interroger les passants, à écrire leurs impressions (« *Comment te sens-tu dans cet espace ?* », « *Comment le rêverais-tu autrement ?* »), à prendre la voix d'un des passants rencontrés et raconter son point de vue, à dessiner le trajet de la maison à l'école, des lieux que les enfants aiment ou pas....

En parallèle, deux ateliers ont eu lieu **sur temps périscolaire** dans l'école Longchamp : une sortie dans le quartier, puis une séance intra muros sur leurs souvenirs.

Ce matériau a permis d'alimenter le diagnostic conduit par le cabinet d'études et a été compilé avec le recueil de l'expression d'autres habitants rencontrés sur l'espace public, ou lors d'ateliers avec des personnes âgées.

Il a été exposé le 25 avril lors du premier forum citoyen, largement ouvert aux habitants du quartier. Trois enfants de l'école élémentaire ont présenté le projet, aidés de l'intervenante.

Quelques extraits :

Les écrits et les dessins ont été compilés sous différentes entrées :

- Mes endroits préférés dans le quartier
- Dans le quartier, j'aime... j'aime pas
- Ici, je vois... j'entends...
- Paroles d'habitants
- Demain, dans mon quartier
- Dans mon quartier, je joue
-

« *Il manque des couleurs vives sur les murs.* »

« *Ce qui me fait peur ici, c'est le silence.* »

« *J'aime pas les personnes dans la rue qui font la tête.* »

« *Je me sens bien quand je suis dehors. Et je rêve...* »

« *Je ne joue à rien, des fois, je m'assois et j'attends.* »

« *Mes repères sur le quartier, ce sont mes amis.* »

« *Dans le quartier, je papote, je fais du sport* ».

En synthèse, les enfants et les adolescents se sentent bien dans leur quartier, mais souhaiteraient plus d'espaces verts, une place plus importante dans la Ville faite à la nature et aux animaux. Ils souhaiteraient des lieux de rencontre et d'animation, en proximité, des petits équipements sportifs reliés les uns aux autres par des liaisons sécurisées pour leur permettre une plus grande autonomie.

4. Les premiers enseignements de l'expérimentation :

- Les enfants et les adolescents apportent un autre regard sur leur quartier, qui permet d'ouvrir les horizons et les perspectives, en décalage avec des regards d'adultes très souvent autocentrés sur des problèmes du quotidien....Les enfants ont une capacité à rêver et à franchir des limites. Ils expriment des émotions, du ressenti, intéressant dans une phase de diagnostic ;
- Des préconisations émises par les enfants et les adolescents tout à fait réalistes et pertinentes, et qui trouvent un écho favorable auprès des adultes,

- Nécessité de bien anticiper ce volet dans le projet global (calendrier et méthode), pour que les différents acteurs (écoles, NAP, accueils de loisirs.....) puissent prévoir ces projets dans leur programme de l'année scolaire ;
- Nécessité de prendre en compte les différentes temporalités (celle d'un projet sur 10 ou 20 ans et celle d'un enfant.....) ;
- Nécessité d'adapter la méthode en fonction de l'âge (élémentaire / collège) car les collégiens sont moins captifs ;
- Penser à la valorisation dans d'autres espaces et en direction des familles notamment (dans l'école par exemple, dans le quartier sur l'espace public, sur la plate forme numérique du dialogue citoyen....),
- Nécessite de former les acteurs (animateurs notamment) ;
- Vigilance à avoir sur la prise ne compte de cette expression dans les projets (du diagnostic à la réalisation d'un aménagement) ;
- Nécessité de traduire les préconisations dans certains projets à court terme.

Des questionnements :

- Comment revenir vers les enfants ?
- Comment traduire des documents d'adultes pour les présenter aux enfants (ex : plan guide) ?

5. Les perspectives

Dans le cadre de ce Plan paysage et patrimoine

Deux étapes encore à venir :

- le second forum citoyen le 28 juin : présentation aux habitants de propositions d'évolution du quartier
- le dernier forum en octobre : priorisation et élaboration du plan guide qui définira les projets et les méthodes à court, moyen et long terme.

Plus globalement, à l'échelle de la Ville :

- intégration de la dimension participative des enfants et des adolescents :
 - dans les autres Plans paysage et patrimoine à venir (centre ville, Malakoff Saint Donatien, Ile de Nantes, Nantes erdre),
 - dans le Projet Global Nantes nord (grand projet urbain),
 - dans le Projet Grand Bellevue (projet d'aménagement d'espaces publics aux Bourderies),
 - dans le projet d'aménagement de la place du Pays Basque (Nantes sud).

Ces projets seront travaillés dans le cadre des Projets éducatifs de territoire, déclinés dans les quartiers.

- **organisation d'un séminaire thématique en novembre**, lors de la journée internationale des droits de l'enfant : un temps ressource sur la participation des enfants et des adolescents à la construction de la Ville, visant à partager les expériences, les questionnements, à apporter des éclairages théoriques et pratiques, **afin d'élaborer un cadre de référence à l'échelle de la Ville** et créer une culture commune.

En effet, un certain nombre de questions se posent :

- Comment organiser la gouvernance (sur un plan technique, politique) ?
- Dans quels formats ? Quelles modalités de participation ? (méthodes, outils adaptés aux différentes tranches d'âge, aux différents temps d'intervention...)
- Quelle temporalité ? Décalage entre la temporalité des enfants et celle des institutions... Difficile pour un enfant de se projeter sur l'évolution du quartier dans 10 ans....
- Des principes et des « règles » incontournables à poser : le rendre compte, etc.....
- Une démarche avec un objectif éducatif : que veut-on transmettre à travers cette démarche ?
- Comment diffuser cette culture auprès des élus et des services qui ne sont pas sensibilisés ?
- Comment éviter l'instrumentalisation de la parole des enfants et des adolescents ? Comment dépasser l'effet « décoratif » ?
- Comment développer les pratiques participatives au-delà des questions d'aménagement urbain ?
- **Comment passer du recueil de l'expression à l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté ?**

◆ Camille Gachot, service civique auprès du Comité UNICEF du Bas-Rhin

La Ville de Schiltigheim a une expérience de 35 ans dans le développement de la participation citoyenne des enfants et des jeunes et a collaboré avec une jeune en service civique du Comité UNICEF du Bas-Rhin.

Evolution de la politique jeunesse de Schiltigheim : du Conseil des Enfants à la Maison du jeune citoyen.

1979 : le Conseil Municipal des Enfants.

1989 : le Conseil Municipal des Jeunes.

Les conseillers enfants et jeunes se mobilisent, inventent, interrogent, créent, proposent et mènent des projets ambitieux et utiles pour la collectivité.

L'engagement des élus et acteurs éducatifs aux côtés des enfants et jeunes leur donne la responsabilité de les écouter, de les comprendre, de prendre en compte leurs idées et travailler de concert avec eux pour le bien-être de notre Cité.

Ecole de la citoyenneté et de la démocratie, les Conseil d'Enfants et de Jeunes permettent aux jeunes citoyens qui s'y impliquent depuis 1979, de passer de la parole à l'action, du rêve à la réalité avec pour guide le précepte du Petit Prince d'Antoine de Saint Exupéry : « **Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité.** »

Quelques exemples d'actions :

Espaces de jeux :

- La création d'un espace de jeux au square des Malteries – 1987
- Conception d'un espace de jeux mixte pour enfants valides et handicapés au square des berges de l'Aar – 2000.
- Création d'un nouveau plan des espaces de jeux de Schiltigheim– 2012.

Respect et Solidarité :

- La campagne nationale « Stoppez la guerre », pour la paix en ex-Yougoslavie – 1994
- La réalisation d'une émission de radio sur le racisme – novembre 1998

- « DiscriminaStop », série d'émissions contre les discriminations – novembre 2009.
- « Chasse aux tracas », jeu d'observation photographique sur les problèmes d'accessibilité des personnes handicapées à Schiltigheim – mai 2010.
- Organisation de collectes de solidarité – 2012
- campagne pour dire « *Non ! à la violence* » 2014

Environnement :

- Création de films d'animation sur l'eau « Soyons citoyens de l'eau » - 2003/2004.
- Création d'un trivial poursuit sur le réchauffement climatique – 2006
- « Bienvenue à Vélogheim ! », semaine de promotion du vélo–mai 2009.
- Conception et animation d'un rallye sur l'éco-consommation– 2012
- Parcours-jeu sur la qualité de l'air intérieur « *C'est cl'Air !* » - 2014

Droits de l'Enfant :

- Création d'un recueil de photos sur les Droits de l'Enfant : contribution au Sommet de l'Enfance de New York – septembre 2001.
- « 30 ans de vie, 30 ans d'avis », édition spéciale du journal du Conseil Municipal des Enfants pour le trentième anniversaire du CME, novembre – 2009.
- projet d'animations et de sensibilisation au handicap : « *Handicap visuel, auditif, moteur ...action !* » 2014

Sur d'autres thèmes :

- « Urbaincois » jeu de l'oie sur l'urbanisme à Schiltigheim – mai 2010
- Création d'un Conseil de cantine – 2012
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire sur la sécurité routière – 2012
- festival « *Amour et Chocolat* » 2014

1991 : Schiltigheim, membre fondateur de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).

1994 : les Forums jeunes dans les collèges.

Cette initiative, motivée par le souci d'associer plus de jeunes, et notamment les jeunes issus des quartiers défavorisés à la démarche de participation citoyenne vécue dans les Conseils, a créé une dynamique de concertation, de dialogues et d'information dans les deux collèges de la ville.

Elle a mobilisé les élus, les acteurs sociaux de la cité et les équipes pédagogiques, municipales et éducatives.

1998 : la Maison du jeune citoyen.

Elle innove en créant un nouveau concept de promotion de la participation citoyenne des enfants des jeunes à la vie locale par le biais de débats, d'expositions thématiques et de valises pédagogiques.

Elle dédie de nouveaux espaces et modes d'interventions où les jeunes peuvent s'exprimer, faire vivre un forum permanent de dialogue, s'informer et se former à l'exercice de la citoyenneté de manière permanente.

2007 : Schiltigheim, Ville Amie des Enfants.

Schiltigheim a signé la Charte Ville Amie des Enfants, initiée par l'UNICEF France et l'Association des maires de France en juin 2007 pour **défendre l'intérêt supérieur de l'enfant**, dans l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée en 1989 par la France. Titre renouvelé pour la période 2014-2020.

2013 : Signature du Projet Educatif Local de Schiltigheim 2013-2016.

Le 3^{ème} objectif-clé du PEL schilickois est de permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens engagés et responsables.

2015 : une dynamique nouvelle pour la Maison du jeune citoyen.

A la faveur d'une volonté politique affirmée, la Maison du jeune citoyen inscrit son action dans une dynamique nouvelle par la mise en œuvre d'axes d'interventions répondant à des enjeux nouveaux.

Les enjeux.

Ils prennent en compte la situation actuelle des enfants et des jeunes de Schiltigheim et notamment les préoccupations nouvelles révélées par l'état des lieux de l'Enfance et de la Jeunesse réalisé en janvier 2015 dans le cadre du PEL.

- ▶ Créer un lieu-ressource pour les enfants et les jeunes.
- ▶ Développer la participation citoyenne des enfants et des jeunes.
- ▶ Reconnaître la capacité des enfants et des jeunes à avoir des initiatives et à les concrétiser.
- ▶ Fonder une conscience morale chez l'enfant et jeune.
- ▶ Valoriser la jeunesse dans l'expression de ses savoirs faire, de sa créativité et de son sens de l'engagement.
- ▶ Valoriser une jeunesse motivée pour débattre de questions d'actualité et qui se sent concernée par les enjeux actuels de la société et son évolution.
- ▶ Développer l'esprit critique pour conduire à l'élaboration d'une pensée propre à chaque enfant et jeune.
- ▶ Défendre la nécessité de l'ouverture d'esprit pour défendre la liberté de pensée du citoyen.
- ▶ Entretenir la transmission de valeurs humanistes fondées sur la connaissance, le respect, l'estime de l'autre, en reconstruisant le lien intergénérationnel.

Les axes d'interventions.

1/ Création d'espaces citoyens pour les jeunes et enfants leur permettant de s'exprimer, de dialoguer, d'être acteurs de la vie locale, d'être accueillis avec bienveillance et de s'exercer à la pratique de la citoyenneté :

- › **Espace - débats.**
- › **Espace - projets.**
- › **Espace presse et d'éducation aux médias** : création de *Radio Schilick'Quoi !?*, webradio des jeunes.

2/ Mise en œuvre d'événements thématiques.

Le choix des thématiques est issu des problématiques jeunesse recensées sur le territoire ou en lien avec l'actualité sociale des jeunes.

Cette démarche a été initiée dès novembre 2015 avec l'**exposition photographique Regards sur la Paix** créée en partenariat avec le *Alfred Fried Photography Award* et avec le patronage de la Commission française.

Présentée du 20 novembre 2015 au 19 février 2016 à la Maison du jeune citoyen, elle s'est inscrite à la fois dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) et du parcours citoyen en référence à la Refondation de l'Ecole.

Près de 1300 enfants et jeunes de 8 à 18 ans ont participé à des visites animées dont les objectifs étaient de :

- › Valoriser le regard photographique comme reflet de la réalité du monde et de notre société.
- › Conduire les enfants et jeunes, à travers la lecture et l'analyse de photographies, à partager la vie et l'engagement pour la paix d'autres citoyens du monde.
- › Promouvoir la culture de la paix dans la vie quotidienne de tout un chacun.

3/ Participation active des enfants et des jeunes à la réalisation de projets co-construits.

Les enfants et les jeunes sont associés à l'élaboration et au suivi d'un projet d'envergure mené par l'équipe municipale avec une démarche construite en amont sur une ou plusieurs années. Ils peuvent siéger dans des commissions extra-municipales.

4/ Animation du réseau de partenaires éducatifs sur les questions de citoyenneté jeunesse qui réunit le Service Enfance jeunesse/Maison du jeune citoyen de la Ville, le REP Leclerc, le REP Rouget de Lisle, le CSF Victor Hugo et le CSC du Marais.

Avec pour objectifs de :

- › Rendre visible les axes citoyenneté développés par chacun et faire apparaître leurs points de convergence ou leurs spécificités ;
- › Mutualiser des outils/ressources pédagogiques ;
- › Coordonner de manière cohérente les actions de citoyenneté jeunesse sur le territoire schilickois ;
- › Partager des temps de réflexions et de formations.

◆ **Pierre Bourlhonne, Adjoint au chef de service Jeunesse et Sport du Conseil départemental du Doubs et Édouard Mercier, Jeune Ambassadeur de l'UNICEF France au lycée Cuvier de Montbéliard**

Rencontr'ados, une journée d'échanges et de rencontres avec les jeunes des Villes amies des enfants du département et des territoires, signataires d'un Contrat territorial jeunesse.

Le 21 avril 2016, le Conseil départemental du Doubs a organisé une rencontre des enfants et des jeunes des Collectivités amies des enfants du Doubs, partenaires de l'UNICEF France. Une journée particulière consacrée aux besoins des enfants et des adolescents.

Après Montbéliard, Besançon, Audincourt et Belfort, le Département du Doubs et le Comité UNICEF du Doubs ont organisé une édition spéciale « *Rencontr'ados* ». Le principe : proposer une journée d'échanges et de rencontres aux Collectivités amies des enfants, partenaires de l'UNICEF France et signataires d'un Contrat Territorial Jeunesse sur le thème « *Les besoins des jeunes* ».

« *Rencontr'ados* » est une initiative menée depuis 2011 par le Département du Doubs engagé à développer des actions de proximité pour les jeunes en milieu rural à travers le Contrat Territorial Jeunesse. L'idée est de créer des moments d'échanges et de rencontres avec et pour les jeunes du Doubs, sans esprit de compétition, autour d'activités culturelles et sportives, reliées par un thème éducatif central.

11 Villes amies des enfants de Franche-Comté, 18 territoires du Doubs signataires d'un Contrat Territorial Jeunesse et les Conseillers départementaux Juniors se sont retrouvés le 21 avril 2016 à la Saline royale d'Arc-et-Senans autour de plusieurs ateliers déclinés sur le thème des besoins des jeunes : besoin de bouger, besoin de créer, besoin de s'exprimer et besoin de comprendre.

Parallèlement à ces ateliers, les élus présents se sont retrouvés pour échanger et discuter sous forme de tables-rondes sur « *L'engagement des jeunes dans les politiques publiques* » en présence de représentants de l'UNICEF France et du Comité UNICEF du Doubs.

Le dossier complet de cette journée peut être téléchargé depuis le site www.villeamiedesenfants.fr/ / Rubrique : Innovations / Participation-Implication / Le Doubs : rencontr'ados

◆ **Emmanuel Piché, Chef du service Accompagnement Territorial Jeunesse du Conseil départemental de Moselle et Nadia El Maloui, ancienne Conseillère départementale Junior**

Les Départements exercent leurs compétences dans de nombreux domaines qui concernent la jeunesse au premier rang desquels on trouve les Politiques de Solidarité dont la protection de l'enfance constitue une mission fondamentale. En Moselle, le Schéma Enfance Jeunesse Famille a permis au Département d'affirmer son rôle de chef de file en la matière. Il donne également les clés pour une intervention concertée et articulée de l'ensemble des acteurs qui accompagnent les enfants et les familles dans le respect de la place et du champ de compétences de chacun.

Depuis 2011, le Département de la Moselle a souhaité aller plus loin en mettant les jeunes au cœur de son action et des décisions qui les concernent avec la mise en place, en 2012, du Conseil Départemental Junior.

La première assemblée de 102 jeunes âgés de 13 à 17 ans, à laquelle a succédé aujourd'hui une nouvelle équipe de conseillers départementaux juniors, a reçu pour mission de porter la parole de leurs pairs au plus haut, et de faire entendre une opinion capable d'agir sur les politiques publiques afin de les rendre plus justes et plus solidaires. Les conseillers généraux juniors ont vite compris qu'en se rapprochant de l'UNICEF, ils allaient non seulement pouvoir donner du poids à leur action, mais surtout qu'ils plaçaient le Département face à un défi nouveau, celui d'organiser son intervention en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. C'est ainsi qu'animés d'une volonté commune de promouvoir la cause des enfants et des jeunes, les conseillers généraux juniors ont décidé de s'engager à mettre en œuvre un partenariat avec l'UNICEF.

Une première délégation de jeunes, conduite par Nadia EL MALOUI, prend l'initiative de rencontrer les représentants de l'UNICEF en Moselle.

Uni'Cap 57 : la solidarité vue par les Juniors

Parallèlement, il s'agit pour le Conseil Départemental Junior de faire connaître son engagement à l'ensemble de la population, et le faire à leur manière. Aussi ils décident, durant l'un de leur séminaire de travail, de créer un événement de solidarité pour sensibiliser le public à la cause du handicap. Ils baptisent immédiatement leur projet Uni'Cap 57 et lui inventent un slogan : "Sans vous, la solidarité est handicapée".

Un premier contact avec l'UNICEF puis avec le Comité Départemental Handisport, puis un partenariat avec l'association Night For Life de lutte contre le cancer, et c'est parti pour créer un événement festif et ludique sur le handicap. Démonstrations handisport, concerts de jeunes talents mosellans, dédicaces de sportifs de haut niveau, participation des associations solidaires, ils réussissent à mobiliser plus de 2 000 jeunes venus de tout le département par la force du grand réseau social et solidaire de la jeunesse mosellane.

Au terme de leur mandat, les Conseillers Généraux Juniors ont ainsi posé les fondations pour un projet de solidarité qu'ils ont pu transmettre aux nouveaux Conseillers Juniors. Ils ont surtout engagé le Département dans le chemin d'une action en référence avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant où leur parole devra compter davantage.

Projet Stop Harcèlement : quand les jeunes parlent aux jeunes

Ainsi, les nouveaux Conseillers Départementaux Juniors, qui ont un mandat de 2015 à 2018, ont pris le relais en initiant, entre autre, un projet de lutte contre le harcèlement des jeunes avec l'UNICEF Moselle. Leurs objectifs : diffuser un message de sensibilisation le plus large possible, auprès des jeunes, des associations, des professionnels... et briser le silence. Leur méthode : utiliser les outils et modes de communication adaptés aux pratiques des jeunes. Résultat : « Stop harcèlement ! », un clip réalisé par les Juniors eux-mêmes, diffusé sur les réseaux sociaux et déjà vu par plus de 20 000 internautes en quelques semaines.

"Stop Harcèlement !" est à voir sur la page Facebook *CD Junior Moselle*, ou sur www.moselle.fr.

Témoignage de Nadia EL MALOUI, Conseillère Départementale Junior de 2012 à 2015

Au terme de notre mandat, nous pouvons nous rendre compte du travail que nous avons fourni et être fières des projets que nous avons porté ! Nous nous sommes pleinement engagés au sein du conseil départemental alors que nous n'en connaissions que le nom et par notre travail, nous avons construit le conseil départemental junior avec de nombreuses réussites. Tout d'abord la signalétique des collèges où nous avons pu faire participer les jeunes mosellans à la vie de leur département comme jamais puis Uni'cap 57, qui restera sans doute notre plus grande fierté ! Nous avons rassemblé les mosellans de tout âge et de toute condition physique autour d'une journée en l'honneur du handicap et du handisport. Et enfin, nous avons étroitement travaillé avec l'UNICEF afin de devenir Département Ami des Enfants. Grâce au Conseil Départemental Junior nous avons appris à travailler dur pour atteindre des objectifs importants et nous sommes très heureuses d'avoir eu cette chance !

Cette implication directe, au sein de l'institution, est fondamentale pour garantir des politiques de jeunesse plus cohérentes et mieux adaptées aux territoires et aux besoins des jeunes Mosellans. Il est de notre devoir d'explorer avec eux les perspectives qu'ils nous ouvrent. Car leurs capacités à innover dans l'action et les pratiques, en prise directe avec leurs lieux de vie et les sujets qui concernent leur quotidien, nous permettent d'agir et réussir ensemble.

Pour joindre les Conseillers Départementaux Juniors

facebook.com/cdjunior.moselle

instagram.com/cdj_57

[Lire la newsletter Moselle Infos Jeunesse](#)

[Retrouvez les bonnes pratiques du Conseil départemental de Moselle sur le site \[www.villeamiedesenfants.fr\]\(http://www.villeamiedesenfants.fr\) / Rubrique : Actualités / Collectivités : sélectionnez Moselle.](#)

◆ Florianne Voisin, chargée de projets Engagement jeunes à l'UNICEF France

Présentation de la nouvelle plateforme digitale ludo-éducative et pédagogique grand public de l'UNICEF France (à partir de 3 ans).

L'UNICEF France propose pour la rentrée de septembre 2016, une nouvelle offre d'engagement et d'actions éducatives pour les enfants et les jeunes. Cette nouvelle offre propose un cadre d'engagement individuel ou collectif à tous les enfants à partir de 6 ans et les jeunes jusqu'à 26 ans dans et en dehors du cadre scolaire. Elle se décline de la façon suivante :

1) Le programme Jeune ambassadeur de l'UNICEF

Un message pour engager : Deviens Jeune ambassadeur de l'UNICEF !

« Jeune ambassadeur de l'UNICEF » est un programme d'engagement solidaire et citoyen destiné à tout enfant ou jeune qui s'engage aux côtés de l'UNICEF à partir de 6 ans et jusqu'à 25 ans (hors Campus).

Tout jeune peut s'engager à titre individuel à partir de 10 ans ; entre 6 et 10 ans, il est Jeune ambassadeur au sein d'un Club UNICEF.

Pour quelles missions ?

Ce programme s'inscrit dans une démarche d'engagement volontaire en vue, notamment, de

- ✓ Représenter l'UNICEF dans son entourage et faire connaître ses valeurs, ses missions et son action,
- ✓ Sensibiliser aux droits de l'enfant en France et dans le monde et les promouvoir auprès de ses pairs et dans les instances dédiées à la jeunesse
- ✓ Eveiller à la solidarité internationale
- ✓ Relayer les messages et les campagnes de l'UNICEF
- ✓ Intégrer une communauté de jeunes engagés « acteurs du changement » pour porter la voix des jeunes en France et dans le monde.
- ✓ Mettre en œuvre des projets individuels ou collectifs
- ✓ Développer des actions de collecte en lien avec le comité
- ✓ Informer et mobiliser lors des situations d'urgence via les initiatives proposées
- ✓ Participer à la Journée Bleue (journée nationale de l'engagement jeune UNICEF)

En s'engageant comme JA, tout enfant ou jeune acquiert de facto le statut de bénévole jeune de l'UNICEF France.

2) Le programme Club UNICEF

Le Club Unicef constitue une opportunité d'engagement collectif de Jeunes Ambassadeurs qui crée une dynamique de projets à partir de 6 ans et jusqu'à 25 ans (hors Campus).

La création d'un Club UNICEF est possible pour toutes les tranches d'âges et toutes les structures enfance/jeunesse.

Il offre la possibilité de s'investir au sein d'un **projet collectif** au profit de l'UNICEF avec une progression pédagogique annuelle dans le cadre scolaire ou en-dehors : école, collège lycée, centre social, accueil de loisirs et temps périscolaire, structure jeunesse (centre municipal jeunes, missions locales, PIJ/BIJ, maisons de quartier, Clubs de prévention, associations sportives, etc.).

Il peut être impulsé et animé par un acteur de l'éducation ou par des jeunes eux-mêmes.

3) Le programme Campus UNICEF

Le dispositif Campus UNICEF a pour vocation de créer des opportunités d'actions répondant aux besoins d'épanouissement et de formation des étudiants (Universités, Grandes Ecoles et toute filière post-bac).

Il propose aux étudiants des activités bénévoles conformément aux missions de l'UNICEF France : sensibilisation, veille sur application de la CIDE et collecte.

Les étudiants Campus sont associés à toutes les activités du comité territorial ou de la délégation dont ils dépendent.

Il permet aux étudiants bénévoles UNICEF de rejoindre « l'engagement jeune » à trois niveaux :

- ✓ Le **niveau individuel**, pour chaque étudiant responsable de son propre parcours éducatif dans le cadre d'un projet tuteuré par exemple;

- ✓ Le **niveau collectif local**, pour un groupe d'étudiants créant une antenne Campus dans son établissement (hébergement par une autre association, convention avec l'établissement, accord tacite de la direction de l'établissement);
- ✓ Le **niveau collectif national**, voire international, pour les groupes d'étudiants bénévoles UNICEF actifs sur les campus en France ainsi que sur les campus à l'étranger dans les pays où le comité national UNICEF local anime un programme de type Campus UNICEF.

Pour quelles missions ?

- ✓ Représenter l'UNICEF dans son entourage et faire connaître ses valeurs, ses missions et son action,
- ✓ Sensibiliser aux droits de l'enfant en France et dans le monde et les promouvoir auprès de ses pairs et dans les instances dédiées à la jeunesse
- ✓ Eveiller à la solidarité internationale
- ✓ Relayer les messages et les campagnes de l'UNICEF
- ✓ Intégrer une communauté de jeunes engagés « acteurs du changement » pour porter la voix des jeunes en France et dans le monde.
- ✓ Créer des antennes Campus de jeunes au sein des établissements d'enseignement supérieur ;
- ✓ Travailler en réseau avec d'autres associations partageant les mêmes valeurs ;
- ✓ Animer des temps ou des projets de sensibilisation et/ou de collecte dans les Universités, les lycées, collèges, écoles, centres de loisirs, maisons de jeunes, etc.
- ✓ Accompagner les enfants et les adolescents dans leur démarche citoyenne et bénévole en animant des Clubs UNICEF.
- ✓ Développer des actions de collecte en lien avec le comité UNICEF de son département

4) Des outils et une plateforme numérique :

Pour accompagner les enfants et les jeunes dans leurs actions et projets aux côtés de l'UNICEF, des **outils spécifiques d'engagement** sont proposés et mis à disposition.

Ils facilitent, par un suivi et un accompagnement des comités, l'appropriation de leurs missions d'engagés tant pour la reconnaissance de leur appartenance à une communauté que pour réaliser leurs actions de sensibilisation ou encore pour construire leurs projets individuels ou collectifs.

Ces outils :

➤ **Le guide des initiatives « Acteurs du changement »**

Ce guide est constitué de fiches pratiques illustrant pas à pas les actions ou projets à mener tout au long de l'année.

Il est pratique, adapté et modulable en fonction de la tranche d'âge, du temps dont dispose l'enfant ou le jeune et de ses préférences / hobbies / domaines d'excellence / envies, etc.

Certaines de ces initiatives sont individuelles et permettent à un jeune de s'engager ponctuellement sur certains sujets :

- ✓ Relayer infos ou campagnes,
- ✓ Sensibiliser en classe, dans son établissement ou via les Réseaux sociaux,
- ✓ Participer ou faire participer au projet UReport : (à partir de 14 ans)
- ✓ Faire du blogging ou devenir un influenceur numérique

Le guide propose également des initiatives transversales (JA, CLUB et Campus) répondant aux temps forts de l'UNICEF :

- ✓ Participer ou organiser un événement sportif : Défis de l'eau, Course connectée Team Unicef World Run...
- ✓ Organiser / Participer à la journée bleue
- ✓ Organiser des ateliers pour la Consultation nationale des 6/18 ans
- ✓ Participer à la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre
- ✓ Participer au Prix UNICEF de littérature jeunesse « Les enfants ont droit au chapitre »
- ✓ Organiser une opération Frimousses de l'UNICEF

Des initiatives spécifiques répondant à une dynamique de projet :

- ✓ Réaliser un EnviProjet (Lutte contre changement climatique)
- ✓ Organiser une Conférence/Débats sur les thématiques spécifiques de l'action de l'UNICEF
- ✓ Organiser un événement de collecte (Concert, défilé, vente de produits UNICEF, soirée à thème...) en lien avec la solidarité internationale
- ✓ Créer et animer un Club
- ✓ Créer et animer une Antenne Campus

➤ **La plateforme numérique d'engagement UNICEF France - MyUNICEF**

Cette plateforme propose des outils et des activités pédagogiques et ludo-éducatives destinée aux enfants et aux jeunes à partir de 3 ans et jusqu'à 26 ans dans et hors cadre scolaire.

L'offre d'engagement et d'action éducative proposée à partir d'octobre 2016 aura donc pour principal vecteur une plateforme digitale destinée à nos cibles principales :

- ✓ Jeunes
- ✓ Enfants et familles
- ✓ Acteurs de l'éducation

A la fois ludique et professionnelle, elle permettra un accès à différents contenus mais également de quantifier et qualifier l'utilisation qui est faite des outils, le nombre d'enfants sensibilisés et engagés, le nombre d'acteurs de l'éducation engagés, les projets développés autour des initiatives, etc.

L'enfant, le jeune, les parents et les professionnels de l'éducation doivent se reconnaître dans « My UNICEF ». Ils pourront y trouver notamment :

- ✓ des contenus
- ✓ des projets
- ✓ de l'actualité
- ✓ des bonnes pratiques

Toutes ces nouveautés seront lancées à partir d'octobre 2016 et vous en serez informés directement par courrier et par mail.

Conclusion par Laurence DUMONT Vice-présidente de l'Assemblée nationale



Je suis très heureuse d'avoir été le témoin de cet après-midi d'échanges sur la sensibilisation des enfants et des jeunes à leurs droits.

Les exemples originaux présentés aujourd'hui nous démontrent l'envie des enfants d'être acteurs de leur cité et de leur monde et la possibilité, par des moyens parfois simples, de les accompagner.

Je me suis personnellement rendu compte de la richesse de ce type d'expérience au travers de la mise en œuvre d'un Parlement des enfants sur ma circonscription. Avec 7 classes de CM2 pendant 9 mois, nous avons « décortiqué » la fabrication d'une loi, organisé une session « de commission » au cours de laquelle les enfants ont débattu sur leurs propositions, une séance en hémicycle à l'Assemblée nationale, avec le vote des propositions. 7 textes ont été adoptés et ont recueilli l'avis des ministres concernés. Au final, cette construction de la loi, ce débat démocratique a énormément plu aux enfants, a éveillé leur envie d'être citoyens plus engagés et leur a fait prendre conscience individuellement et collectivement de leur rôle au sein de la société pour défendre leurs droits.

Je mène une autre initiative auprès des lycées et des collèges à partir de septembre prochain dans le cadre d'un appel à projet ayant pour but de sensibiliser les jeunes à la problématique des enfants fantômes. Ici, il s'agit d'interroger les jeunes qui ont la citoyenneté et tous les droits qui y sont attachés,

par rapport à ceux qui, sans état civil, se trouvent inexistantes et privés des droits élémentaires.

Les jeunes lycéens et collégiens sont chargés de nous aider à faire connaître cette problématique pour mobiliser l'opinion nationale et internationale, afin de déclarer les 230 millions d'enfants de moins de 5 ans qui n'ont pas d'Etat civil dans le monde.

L'absence d'état civil est un handicap dans toutes les étapes de la vie : s'inscrire à l'école, se déplacer, voter, se marier, bénéficier d'aides sociales, hériter, devenir propriétaire...

Sans état civil, les enfants deviennent des (prostitution, réseaux criminels, trafic d'adoption). Ils ne sont pas protégés contre le travail des enfants, les mariages précoces ou l'enrôlement forcé comme soldats. Etre visibles, disposer d'une identité, permet aux enfants de bénéficier des droits que leur reconnaissent les textes internationaux.

Les conséquences sont donc très graves, non seulement pour les enfants, mais aussi pour la gestion d'un Etat. Le non-enregistrement des enfants produit de véritables trous noirs statistiques. Des pans entiers de la population échappent aux évaluations des pouvoirs publics, ce qui pose de sérieux problèmes en matière de politiques et programmes de développement.

C'est aussi une condition pour l'établissement de fichiers électoraux fiables. Pour ne plus avoir à recourir à des recensements, organisés dans l'urgence à chaque échéance électorale, les listes d'électeurs doivent être alimentées par un état civil solide et pérenne.

Sans Etat civil, nous n'avons aucun droit. Si en France, l'ambition est que chaque enfant prenne possession de ses droits et les exerce, ailleurs dans le monde, l'enjeu est de donner une naissance citoyenne aux enfants qui, pour des raisons de guerre, de manque de moyens des Etats, de culture... ne sont pas déclarés.

Je travaille depuis plusieurs mois au niveau national et international pour faire avancer leur cause et, depuis janvier 2016, je prends pour support le plaidoyer d'une jeune lycéenne, lauréate des plaidoiries du Mémorial pour la paix de CAEN. Une jeune citoyenne qui défend la cause des enfants du monde, pour qu'ils aient accès à l'école, la santé, le mariage, les voyages.... J'espère, avec l'appel à projet lancé dans mon département avec le Rectorat que la voix des jeunes portera pour défendre les droits des enfants dans le monde.

Je remercie l'UNICEF de m'avoir conviée à cet évènement, à ces échanges riches qui nous laissent optimistes quant à l'entrée de nos jeunes dans la citoyenneté et dans l'engagement citoyen.

Ce sont l'éducation, la sensibilisation, le débat et les échanges qui forment l'esprit critique, forgent la volonté d'engagement, façonnent nos citoyens de demain... Ils ont des choses à dire, ils ont des combats à mener, ils ont besoins d'être protégés.... il faut les accompagner.

Le dispositif « Villes amies des enfants » et les expériences présentées aujourd'hui nous montrent les beaux résultats que cela engendre et nous obligent à poursuivre dans cette voie.